C.R.I. N° 6 (2012-2013)
5e session de la 9e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance plénière*

Mercredi 5 décembre 2012

*Application de l'art. 151 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Absences motivées..... 1

Ordre du jour - Approbation..... 1

Communications..... 1

Documents - Dépôt..... 2

Questions d'actualité..... 2

Question d'actualité de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la chasse aux pièces vides dans les logements sociaux »

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique...3

Question d'actualité de M. Onkelinx à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le résultat de la rencontre tripartite de ce mardi après-midi au sujet d'ArcelorMittal »

Question d'actualité de Mme Defraigne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les investissements pour le froid chez ArcelorMittal »

Orateurs : M. le Président, M. Onkelinx, Mme Defraigne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 4

Question d'actualité de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le transfert d'activités annoncé pour le site « Marketing & Sales » d'Electrabel à Strépy-Bracquegnies »

Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 6

Question d'actualité de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la composition exclusivement masculine du Collègue communal de Gembloux »

Orateurs : M. le Président, M. Hazée, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....7

Question d'actualité de Mme Gonzalez Moyano à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation du personnel de l'Aquascope aux lacs de l'Eau d'Heure »

Orateurs : M. le Président, Mme Gonzalez Moyano, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....9

Question d'actualité de M. Senesael à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les menaces de plainte de la Fédération belge des motards en colère »

Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine.....9

Question d'actualité de M. Bayet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les conséquences pour l'aéroport de Charleroi de la situation aérienne fédérale et l'évocation d'un plan d'urgence »

Orateurs : M. le Président, M. Bayet, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports..... 10

Question d'actualité de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les licenciements annoncés par l'entreprise de travail adapté (ETA) Andenne Pro-Services »

Orateurs : M. le Président, Mme Barzin, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances..... 12

Question d'actualité de Mme Kapompolé à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « une nouvelle vague de plantes invasives »

Orateurs : M. le Président, Mme Kapompolé, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 13

Question d'actualité de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le Code de l'agriculture »

Orateurs : M. le Président, Mme Dethier-Neumann, M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine..... 14

Débat sur la Dynamique Horizon 2022

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme Simonis, MM. Disabato, Prévot, Luperto, Wesphael, Stoffels, Mme Cremasco, M. Collignon..... 15

Huis clos..... 41

Article 125 de la Constitution et de l'article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998, réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements des communauté et région..... 41

Reprise de la séance..... 41

Liste des intervenants..... 42

Index des matières..... 43

Abréviations courantes..... 44

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Patrick Dupriez, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. - Mesdames et Messieurs, bonjour. La séance est ouverte.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. - Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

- MM. de Lamotte, le Ministre Henry, Mouyard et Walry, en mission;
- M. Binon, pour raison médicale,
- M. Desgain, pour obligation de mandat.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. - Conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour ?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. - Les institutions européennes m'ont transmis une proposition de décision pouvant faire l'objet d'un avis du parlement, un document reçu via le réseau de monitorage de la subsidiarité du Comité des Régions et une consultation.

Huit rapports m'ont été adressés :

- rapport d'activités 2010 de l'Agence de stimulation technologique (A.S.T.) ;
- rapport d'activités 2011 de l'Agence de stimulation technologique (A.S.T.) ;
- rapport annuel 2011 de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE) ;
- rapport annuel spécifique 2011 de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE) : Le service régional de médiation pour l'énergie;
- rapport annuel spécifique 2011 de la Commission wallonne de régulation pour l'énergie (CWAPE) : l'exécution des obligations de service public imposées aux fournisseurs et gestionnaires de réseau ;
- rapport d'activités 2011 de l'Agence de stimulation économique (A.S.E.) ;
- rapport d'activités 2011 du Centre régional d'aide aux communes (CRAC) ;
- rapport d'audit de suivi : « Deux types d'aides au secteur agricole : les aides à l'investissement et à l'installation de jeunes agriculteurs ».

Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

La notification de l'arrêt n°144 de la Cour constitutionnelle du 22 novembre 2012, concernant les recours en annulation totale ou partielle du décret de la Région wallonne du 17 juillet 2008 relatif à quelques permis pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général, introduits par Marie-Noëlle Solvay et autres, et les questions préjudicielles relatives aux articles 6 à 9 et 14 à 17 du même décret, posées par le Conseil d'État, a été imprimée sous le document n° 701 (2012-2013) N°1.

La liste reprenant les rapports d'activités a été déposée sur vos bancs.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

COMMUNICATION

M. le Président. - M. Disabato, Président du Groupe Ecolo, m'a fait part d'une modification de leurs représentants au sein de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications : MM. Dupriez et Disabato deviennent membres effectifs tandis que MM. Cheron et Desgain deviennent membres suppléants.

DOCUMENTS

Dépôt

M. le Président. - J'ai été saisi du dépôt des projets de décret suivants :

- le projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – IVa (2012-2013) N°1) ; il a été imprimé, distribué et envoyé à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports ;

- le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 (Doc. 4 – IVbcd (2012-2013) N° 1 et 1*bis* ; il a été imprimé, distribué et envoyé à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports ;

- le projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (Doc . 699 (2012-2013) N°1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires intérieures et du tourisme et sera imprimé et distribué ;

- le projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale (Doc. 700 (2012-2013) N° 1) ; il a été envoyé à la Commission des affaires intérieures et du tourisme et sera imprimé et distribué.

- Le rapport présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports par Mme Gonzalez Moyano relatif au rapport annuel d'activités 2011 de l'autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances aéroportuaires en Région wallonne (ACNAW)

  Audition :

  - de MM. Coyette, Audrit et Taillard, Vice-Président et porte-parole, membre compétent en matière d'aéronautique et membre compétent en matière de navigation aérienne de l'ACNAW

  sera imprimé et distribué sous le document n° 692 (2012-2013) N° 1.

- Le rapport présenté au nom de la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports par M. Noiret relatif au rapport annuel et au rapport de gestion 2011 de la Société Wallonne des Aéroports S.A. (SOWAER)

  Audition :

  - de MM. Vuylsteke et Belot, Président du Comité exécutif et Directeur général de la SOWAER

  sera imprimé et distribué sous le document n° 693 (2012-2013) N° 1.

- Le rapport présenté au nom de la Commission des travaux publics, de l'agriculture, de la ruralité et du patrimoine par MM. Mouyard et Saint-Amand relatif aux rapports de gestion 2010 et 2011 et au contrat de gestion 2010 de la Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO)

  Audition :

  - de MM. Langendries et Dehalu, Président et Administrateur délégué de la SOFICO

  sera imprimé et distribué sous le document n° 694 (2012-2013) N° 1.

- Le rapport, présenté au nom de la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales du Parlement wallon conjointement avec la Commission des relations internationales et des questions européennes, des affaires générales et du règlement, de l'informatique, du contrôle des communications des membres du Gouvernement et des dépenses électorales du Parlement de la Communauté française par Mme Barzin, MM. Degain, Mouyard et Mme Saenen relatif au débat sur Dynamique Horizon 2022, sera imprimé et distribué sous le document n° 698 (2012-2013) N° 1.

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. - Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. STOFFELS À M. NOLLET, MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA FONCTION PUBLIQUE, SUR « LA CHASSE AUX PIÈCES VIDES DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Stoffels à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « la chasse aux pièces vides dans les logements sociaux ».

Je précise qu'une question s'est posée sur la recevabilité de cette question, étant entendu que le point a été abordé lors des discussions budgétaires en commission, hier. Il a finalement été tranché sur le fait que la tradition était que ce qui était évoqué en commission budgétaire n'empêchait pas une question d'actualité. Néanmoins, la question de savoir si nous devons maintenir une question d'actualité dans ce cas, mérite d'être posée. Cela mériterait sans doute une réflexion plus approfondie ultérieurement.

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M.Stoffels (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, ce n'est probablement pas le seul dispositif de notre règlement du parlement qui doit être examiné.

Ma préoccupation du gouvernement est de trouver une réponse aux attentes légitimes des familles nombreuses. Je tiens, dans ce contexte, à rappeler quelques faits. La liste des candidats locataires est longue. Elle comporte à peu près 35 000 inscriptions, dont 8 000 familles nombreuses, me dit-on. Le nombre de ménages qui occupent un logement sous-occupé, mais qui seraient capables d'abriter une famille nombreuse à l'heure actuelle serait de l'ordre, j'arrondis, de 4 500 unités. Le taux de rotation naturel au niveau des sociétés de logement se situe aux alentours de 6 à 7 % sur l'ensemble du parc du logement. Cela fait donc un certain nombre de logements qui se libèrent chaque année.

La politique que vous aviez mise en place depuis le début de la législature a voulu être construite sur la concertation avec le secteur. Vous avez eu pas mal d'auditions, de dialogues, de discussions avec le secteur. Il en sort un règlement auquel vous donnez le titre de politique incitative, c'est-à-dire que soit le candidat qui occupe un logement surdimensionné, le quitte pour un autre logement qui est toujours dans la même commune, est aux conditions du bail qui valait pour l'ancien logement, ou alors, il est d'accord de payer, suivant le nombre de pièces excédentaires, un surloyer de 25, 50, 100, 150 euros. C'est peut-être une notion un peu drôle de ce que l'on peut appeler une politique incitative. C'est une politique du bâton et du sucre en même temps, mais peu importe, ce n'est pas cela qui est le principal sujet de ma question.

La politique que vous avez mise en place se voulait une politique concertée. Aujourd'hui, j'entends une série de comités de locataires s'ériger contre ce règlement. Il en est de même pour les gestionnaires des 68 SLSP, ou encore de l'Union des Villes et Communes qui n'arrête pas de critiquer le dispositif tel qu'il est mis en place, en parlant d'impraticabilité, en mettant en évidence le problème de l'impact que ce règlement va avoir en termes sociaux sur les locataires en place, ou en mettant en avant l'impact que ce règlement risque d'avoir sur la liste très longue des candidats locataires qui sont en attente. Ils demandent à ce que le règlement soit temporairement suspendu, vous donnant le temps et donnant au secteur le temps de se mettre autour de la table afin d'affiner le règlement, question de ne pas s'opposer à la politique voulue ni aux attentes légitimes, mais de trouver un règlement qui colle mieux avec la réalité.

Monsieur le Ministre, quel est votre engagement par rapport à ceux qui, à l'heure actuelle, sont dans la demande de coopérer avec vous pour qu'un règlement, et un meilleur règlement que celui qui, à leurs yeux, a été sorti, puisse voir le jour ?

M. le Président. - Merci Monsieur Stoffels.

La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Merci Monsieur le Président. Monsieur Stoffels, nous voici pour notre rendez-vous bihebdomadaire, avec la particularité, comme M. le Président l'a rappelé, qu'on a déjà traité pour partie de cette question-là hier en commission, et je pense que vous êtes plus proche de ma ligne que de celle de Mme Reuter, mais avec une vision différente.

Venons-en à votre question du jour. Vous avez rappelé les chiffres, et les chiffres sont extrêmement importants ! Je dois juste les nuancer, les corriger : cela varie de mois en mois, mais la moyenne est de 30 000 familles sur une liste d'attente. Des familles avec des enfants et qui nous réclament, qui nous supplient de pouvoir trouver un logement social. À côté de cela, en regard de cela – et c'est un chiffre qui, moi-même, m'a fortement surpris – non pas 4 500, comme vous citiez, logements sous-occupés, mais 45 000 logements sous-occupés sur les 104 000. C'est un chiffre qui interpelle et qui, je pense, pour tout responsable politique qui veut effectivement pouvoir utiliser au mieux les moyens limités qui sont les siens, doit impliquer et c'était un des fruits, un des résultats des tables rondes, parce que vous avez raison de rappeler qu'il y a eu concertation. Vingt-trois tables rondes ont été réalisées avant même d'imaginer le premier texte. Ensuite, quand on était sur l'arrêté lui-même, puisque c'est un volet de votre question aussi sur la concertation, sur le texte lui-même,

il y a eu huit trois groupes de travail, trois lectures au gouvernement, un avis officiel demandé à l'Union des Villes et Communes qu'on a reçu, de mémoire, au mois de septembre 2011 et cet avis ne comporte pas la moindre remarque sur cette partie-là du dispositif.

La concertation est permanente pour ce qui nous concerne. Je reçois encore notamment l'association des locataires dans les jours qui viennent. J'avais un rendez-vous prévu avec l'Union des Villes et Communes. Il se fait que, ce matin, j'ai reçu un courrier demandant de suspendre le rendez-vous. Cela fait donc un peu bizarre, parce que vous demandez de suspendre le dispositif et eux demandent de suspendre le rendez-vous. Il n'y a pas de problème, je reste toujours disponible, mais mon secrétariat a pris contact pour voir un peu et il se fait qu'il y a de problèmes d'agenda, manifestement, et que ce ne sera pas possible avant l'année prochaine. Le problème, c'est que l'arrêté, lui, il entre en vigueur à partir du 1er janvier, mais le dialogue est permanent. Je vous rappelle : vingt-trois tables rondes, huit concertations. Maintenant, c'est un problème qui reste très difficile, mais il y a de la souplesse, beaucoup plus que ce qu'on ne pense. Il y a de la souplesse puisqu'en fait, la seule obligation qui est faite au locataire, c'est de faire une démarche pour se montrer disponible et après, la société de logement qui connaît beaucoup mieux la situation de terrain peut juger si, oui ou non, elle propose une mobilité. Il n'y a pas d'obligation en la matière. Elle peut le faire si elle le désire. Hier, j'ai pu être plus long dans la réponse, mais je peux éventuellement vous renvoyer aux travaux qui ont été développés hier en commission.

M. le Président. - Votre temps de parole est effectivement épuisé. Monsieur Stoffels, vous avez l'occasion de répliquer.

M.Stoffels (PS). - C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté la réponse du ministre. Je déplore la limitation dans le temps. Je suis sûr et certain que nous allons devoir reprendre le sujet, peut-être sous forme de question ou d'interpellation, dans deux semaines, pour nous permettre de développer davantage le questionnement et pour vous permettre de développer davantage la philosophie, mais ce que je retiens avec beaucoup d'intérêt, c'est cette notion que la SLSP peut juger. Si je traduis bien votre pensée, vous donnez à la SLSP une certaine autonomie d'appliquer ou de ne pas appliquer le dispositif, parce qu'elle peut juger ...

M. le Président. - Il reste neuf secondes donc, si vous voulez dire un mot, dépêchez-vous.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Non, c'est impossible, il faut que je précise.

M. le Président. - Votre temps de parole est épuisé. Terminez rapidement.

M.Stoffels (PS). - Donc, on ne va pas allonger le débat maintenant, mais je préfère qu'on revienne sur ce débat dans deux semaines.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. - Pas de problème.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ONKELINX À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE RÉSULTAT DE LA RENCONTRE TRIPARTITE DE CE MARDI APRÈS-MIDI AU SUJET D'ARCELORMITTAL »

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DEFRAIGNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES INVESTISSEMENTS POUR LE FROID CHEZ ARCELORMITTAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions d'actualité à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles :

- de M. Onkelinx, sur « le résultat de la rencontre tripartite de ce mardi après-midi au sujet d'ArceloMittal »;
- de Mme Defraigne, sur « les investissements pour le froid chez ArcelorMittal ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M.Onkelinx (PS). - Merci Monsieur le Président. Je disais qu'elle n'existait pas sur papier parce qu'elle n'existe que dans ma tête et que je vais la livrer d'un coup.

(*Rumeurs*)

Dans la tête, pour peu que j'en aie une.

(Rumeurs)

Monsieur le Ministre, vous étiez en Australie quand un psychodrame s'est joué ...

(Rumeurs)

Vous pouvez continuer à rire, mais je vais quand même poser ma question. Merci.

Un psychodrame s'est donc joué à Liège et en Wallonie : le blocage des négociations sur le volet social et les menaces de Mittal en ce qui concerne le licenciement, non pas de 86 travailleurs, mais de tous les travailleurs, donc des 650 travailleurs.

On vous attendait avec impatience, vous avez bien fait d'écourter votre voyage, même s'il avait un intérêt fondamental pour la Wallonie. Vous êtes revenu. On a mis les trois parties autour de la table, et heureusement, me semble-t-il, nous sommes parvenus à un accord, en tout cas incomplet et partiel; un accord sur l'investissement de Mittal en ce qui concerne le froid – 60 millions d'euros sur les 138 – en ce qui concerne cinq lignes prioritaires – il en reste donc encore sept. Ma première question est donc de vous demander, Monsieur le Ministre, quelles sont les garanties d'investissement en ce qui concerne les sept lignes restantes. Deuxième élément : 40 millions d'euros que vous investiriez avec Mittal pour la création de nouvelles entreprises, donc 20 millions de la part de la Région wallonne. Pourriez-vous nous préciser le montage que vous imaginez en ce qui concerne ces 20 millions d'euros, comment vous allez les articuler avec Mittal pour créer de nouveaux emplois ? Sur la pérennisation du centre de recherche jusqu'en 2015, est-ce une date butoir ou est-ce une date négociée pour le moment, mais qui, espérons-le, risquerait d'être prolongée ?

Enfin, sur l'éventuel investissement de Mittal en ce qui concerne tant la logistique que l'efficacité énergétique.

J'avais dit au départ, en ce qui concerne les négociations de départ, que les travailleurs avaient été trois fois victimes : une première fois parce qu'on a fermé leur outil, parce qu'on leur proposait des pensions au rabais et – et cela était nouveau – parce qu'on licenciait d'une façon sèche 86 travailleurs. Je pense que là, les avancées sont intéressantes, elles sont fondamentales. Je pense que le poids que vous avez pu avoir dans ces négociations a été, me semble-t-il, déterminant pour la suite.

M. le Président. - Merci, Monsieur Onkelinx.

La parole est à Mme Defraigne pour poser sa question.

Mme Defraigne (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, retisser les fils – c'était votre déclaration, hier, en commission – et on semble avoir certaines avancées. Néanmoins, les échos dans la presse étaient quelque peu, sinon contradictoires, du moins nuancés sur la teneur de l'accord. J'aimerais que vous nous apportiez des précisions, parce que les 138 millions pour le froid attendu, au départ, je pense que, dans l'esprit général, c'est Mittal qui devait les mettre sur la table, la région venant avec un complément d'investissement nécessaire pour pérenniser la phase à froid.

Il semble que sur les 138 millions - je parle au conditionnel parce qu'on n'a pas une information précise suivant qu'on lit un texte de presse ou l'autre - Mittal en investirait 60 et le reste serait financé par un mécanisme via la SOGEPA. Est-ce exact ? Le solde à préfinancer, il faut évidemment que ce soit validé par l'Europe, donc je suppose que ce sera moyennant un paiement avec intérêts dans le chef de Mittal, et ma question est : quelles garanties – d'après ce que j'ai lu, Mittal s'engagerait à rembourser via annuités, et cætera – de paiement a-t-on par Mittal et quelles garanties que Mittal tiendra ses promesses à cet égard, puisque le passé et l'histoire récente nous ont quand même appris à nous méfier. Il n'y a pas de droit sans sanction, donc quelles sanctions sont recherchées ou sont comminées s'il ne respectait pas ses engagements – pour autant que vous nous donniez la teneur précise des engagements ?

Les investissements supplémentaires, qui va les prendre en charge – je suppose que c'est la région en elle-même – et via quel mécanisme ? Je pense qu'il est important qu'on ait toute la clarté à cet égard, parce que nous sommes confrontés à des énoncés différents.

M. le Président. - Merci, Madame la Députée. Nous allons maintenant écouter non pas la question, mais la réponse de M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Messieurs les députés, j'ai simplement fait le compte rendu de l'accord qui est intervenu hier, je ne suis pas le locateur de ce qui est écrit dans la presse.

(Réaction d'un membre)

Vous auriez pu venir écouter ce que je disais en sortant de la réunion.

Mme Defraigne (MR). - Mais je vous ai entendu.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Alors, je n'ai plus rien à dire, puisque vous m'avez entendu.

Mme Defraigne (MR). - Nous sommes au parlement. C'est ici, l'enceinte démocratique.

M. le Président. - Je vous propose de laisser M. Marcourt répondre dès lors.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - C'est un peu passe-partout, mais ce lieu est un lieu symbolique et important.

Nous avons obtenu, hier, l'accord sur le plan social qui a été négocié et je pense que c'est extrêmement important de dire que ce plan social a été aujourd'hui arrêté, ce qui permet d'éviter des licenciements en nombre important, puisque les prépensions doivent être notifiées avant la fin de l'année. C'est le premier point : le plan social est aujourd'hui arrêté.

Deuxièmement, pour les personnes qui sont

concernées par le plan social et qui ne peuvent pas rester dans l'entreprise, l'accord est que nous puissions replacer ces travailleurs dans différentes entreprises qui, demain, pourront être créées pour faire de la mécanique. Mais ce qu'on a visé essentiellement, c'est d'abord la reconversion des sites, puisque cet élément est important, d'où la volonté de confirmer le fonds d'investissement de 40 millions d'euros qui permet de soutenir le développement de nouvelles activités dans la région.

Le troisième élément qui a été indiqué, c'est 138 millions d'euros d'investissements dans le froid.

Soixante de ces 138 millions d'euros sont immédiatement mis en œuvre pour l'outil JVD, ce qui est évidemment essentiel. L'élément suivant est de se dire qu'il faut aujourd'hui voir comment améliorer la compétitivité des outils qui ne sont pas repris dans les 138 millions d'euros. Pour ces outils, la direction a marqué son accord pour un examen d'investissement qui doit simplement montrer sa rentabilité. Il est évident qu'aujourd'hui, nous avons un problème de charge des outils et donc il faut le faire. Nous allons travailler. Il y a aussi la question de savoir comment on charge les outils, de manière à ce que les travailleurs puissent exercer leur métier.

Le point suivant est relatif aux centres de recherche. Il y a une garantie de cinq ans et la volonté de maintenir le soutien à celui-ci.

Il y a eu un débat sur le commercial et il y aura une attention particulière du groupe sur cette question, même si cela n'a pas été tranché.

Je retiens de la réunion d'hier qu'il y a eu des avancées, notamment, non seulement par la confirmation de l'accord des 138 millions d'euros, mais bien par le fait que l'investissement de 60 millions d'euros pour le JVD – pour faire simple, c'est le revêtement sous vide – soit lancé immédiatement. C'est un premier élément. Il y a aussi la confirmation du soutien pour tout ce qui est le secteur de l'emballage. Comme vous savez, c'est un secteur qui a été à plusieurs reprises mis en difficulté et, aujourd'hui, la direction confirme son soutien au développement du secteur de l'emballage.

Nous n'avons pas terminé la négociation, puisque la direction locale doit aujourd'hui valider les propositions d'investissement. Nous nous reverrons soit à la fin de cette année, soit au tout début de l'année prochaine. C'est l'accord qui a eu lieu et donc, il nous reste aujourd'hui à continuer à travailler. Comme je l'ai dit hier, il y a eu un pas, mais nous n'avons pas terminé l'ensemble des éléments et ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons porter une évaluation globale sur la situation de l'entreprise dans le bassin liégeois.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Onkelinx.

M.Onkelinx (PS). - Je voudrais simplement remercier M. le ministre. Il faut évidemment beaucoup de vigilance pour la suite parce que certains nous ont dit que le verre était à moitié plein ou à moitié vide. Ce que j'espère, c'est que, dans quelques semaines ou mois, il sera complètement plein et que les travailleurs seront rassurés sur leur avenir parce que, depuis quelques années maintenant, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, les travailleurs n'en peuvent plus de ne pas savoir de quoi demain sera fait pour eux. Ce que je souhaite, c'est que la Région wallonne soit un acteur important dans la suite de ces événements et la conclusion favorable de ce que j'appelle maintenant la saga Mittal.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député.

La parole est à Mme Defraigne.

Mme Defraigne (MR). - Les 138 millions d'euros promis avec le groupe concernent les cinq lignes considérées comme prioritaires. Cent trente-huit millions soixante - les 60 que Mittal s'engage à investir - il reste quand même un énorme montant à investir et à financer. C'est là que j'aurais voulu avoir une réponse plus précise. Je reconnais qu'il y a eu des avancées et je vous en félicite. J'aurais souhaité avoir une réponse plus précise parce que la clarté sur le calendrier, sur les délais d'investissement et sur les garanties n'est pas apportée. Mittal s'est conclu dans des promesses auxquelles tout le monde a cru ou fait semblant de croire dans les années précédentes. Ici, maintenant, il faut le mettre au pied du mur et avoir les moyens de lui faire tenir ce à quoi il s'engage.

Je constate aussi que pour les sept autres outils, on n'a pas ...

M. le Président. - Puis-je vous inviter à conclure ?

Mme Defraigne (MR). - ... on n'a pas d'assurance et que le point d'interrogation reste encore extrêmement lancinant.

M. le Président. - Merci Madame Defraigne.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES P.M.E., DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE TRANSFERT D'ACTIVITÉS ANNONCÉ POUR LE SITE « MARKETING & SALES » D'ELECTRABEL À STRÉPY-BRACQUEGNIES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le

transfert d'activités annoncé pour le site « Marketing & Sales » d'Electrabel à Strépy-Bracquegnies ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, c'est donc mercredi que, sur le site d'Electrabel, l'option « Sales & Marketing » a été informée du licenciement éventuel de 78 personnes, dans la perspective de transfert de ce site ainsi que celui de Bruxelles vers Namur.

Depuis lors, des négociations ont eu lieu et le site qui avait annoncé cette grande volonté de restructuration annoncerait maintenant en tout cas, via la maison mère, la volonté de créer des sites pilotes. Les grandes informations nous arriveraient jeudi matin, et même si les travailleurs ont accepté l'état des négociations et sont tout à fait d'accord pour ce dispositif de referendum, il n'en reste pas moins que les inquiétudes sont quand même permanentes.

Par rapport à ces grandes informations et ces grandes restructurations, auriez-vous des informations qui permettraient en tout cas d'évaluer de manière correcte les propositions qui ont été faites aux travailleurs ce lundi soir et donc aussi mardi matin ?

M. le Président. - Merci Madame la Députée.

La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, la question est évidemment importante puisque, à nouveau, on assiste à une modification de l'emploi dans une région qui est aujourd'hui frappée par bien des problèmes.

Il est clair qu'Electrabel, manifestement, est à la chasse aux dépenses et à la réduction des coûts et que, si on prend le site de Strépy, avant cette actuelle proposition de restructuration, on est passé de 130 personnes à 70, notamment par le non-renouvellement de tous les CDD. Le phénomène était insidieux et lancinant depuis un certain temps.

Aujourd'hui, la volonté du groupe est de se réorganiser et de ramener l'ensemble des fonctions sur Namur. Les négociations syndicales sont en cours. Croyez bien que le gouvernement, tant moi-même que le ministre de l'emploi, sommes attentifs à cette évolution, mais au moment où nous sommes, je dirais qu'il faut laisser la négociation sociale se faire à ce niveau, tout en indiquant que nous avons demandé un certain nombre d'éléments tant aux représentants des travailleurs qu'à l'entreprise, pour comprendre la rationalité économique de cet élément. Je pense qu'il faut y voir aussi une volonté très nette du groupe Electrabel aujourd'hui de tailler dans l'emploi pour améliorer sa rentabilité et distribuer des dividendes . Je dirais que cela ne doit pas nous étonner par rapport à l'ensemble des grands groupes internationaux. Voilà ce que je peux dire. Une vraie négociation est ouverte. Nous examinerons toutes les possibilités qui nous seront faites pour maintenir l'emploi, non seulement en Wallonie, mais sur le site de Strépy, dans la mesure où nous pourrions apporter un certain nombre d'éléments permettant de le faire.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen(PS). - Oui, Monsieur le Ministre, merci pour votre regard attentif et surtout sur le fait d'avoir bien compris que nous sommes sur un phénomène lent et insidieux de déstructuration, encore une fois, d'un site.

Ce qui est très interpellant, je trouve, c'est que les mesures qui pourraient être prises, seraient dévoilées jeudi matin, en marge de la « Journée Investisseurs » qu'organise GDF Suez. Je trouve que les pratiques d'information sont de plus en plus étonnantes dans le monde du capital, nous y serons donc attentifs.

M. le Président. - Merci Madame la Députée.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA COMPOSITION EXCLUSIVEMENT MASCULINE DU COLLÈGUE COMMUNAL DE GEMBLOUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la composition exclusivement masculine du Collège communal de Gembloux ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, hommes et femmes de Wallonie, ce n'est pas ici que je dois rappeler toute l'importance du combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce n'est pas ici que je dois dire toute l'importance de la place des femmes et des hommes dans la représentation politique. Ce n'est pas ici que je dois rappeler les lois, les décrets, les résolutions, les chartes, les commissions et autres qui ont été adoptés pour avancer dans cette longue marche vers l'égalité. La Constitution a d'ailleurs été modifiée en 2002 – c'était déjà il y a dix ans – pour prévoir la présence d'hommes et de femmes dans l'ensemble des exécutifs de ce pays.

Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en 2005, a été adapté pour effectivement prévoir l'obligation que chaque collège communal – c'est-à-dire dorénavant le collège

communal, donc le ou la bourgmestre, les échevins et échevines, le ou la présidente de CPAS – comprend des personnes de sexes différents, pour citer le code.

Quelle ne fut pas notre stupéfaction – j'imagine qu'elle est largement partagée – lorsque, lundi soir, nous avons appris que le Collège communal de Gembloux ne comptait plus dorénavant que des personnes de sexe masculin.

Bien sûr, le pacte de majorité déposé prévoit qu'une présidente de CPAS rejoigne, en janvier 2013, le Collège communal de Gembloux, mais dans l'intervalle, ce collège est composé exclusivement de membres masculins.

Le décret ne prévoit aucun tempérament, aucune exception, aucune dérogation, aucune disposition transitoire, aucun phasing out, aucun empêchement même - et encore heureusement, me direz-vous - s'agissant d'une obligation minimale : une femme ! (Il y a sept membres dans le Collège communal de Gembloux). Encore heureux, me direz-vous, s'agissant d'une obligation inscrite dans la Constitution il y a dix ans.

Effectivement, la nouvelle majorité communale de Gembloux – j'espère qu'il n'y a pas d'autre commune, en Wallonie, dans la même situation – plonge la commune, pour un mois, dans l'illégalité. Mes questions sont les suivantes : quelle est votre analyse de cette situation sur le plan politique et sur le plan juridique ? Quelle est, finalement, la réaction de la tutelle par rapport à cette situation pendant le mois qui nous occupe ? Quelles sont les conséquences pour les actes qui seront pris par le collège communal pendant cette période, puisqu'ils seront, à mon sens, manifestement entachés d'irrégularité et que, pour ceux qui seront contestés en tutelle ou devant le Conseil d'État, ils seront certainement annulés ?

Monsieur le Ministre, merci de nous éclairer sur ce sujet oh combien important.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Député.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci cher collègue. J'ai repris et rouvert mon Code de la démocratie pour pouvoir répondre à cette question interpellante, il est vrai, sur l'absence d'un des genres à l'intérieur d'un collège.

(Rumeurs)

Relisant cette œuvre parlementaire importante, je me suis aperçu que ce cas de figure était envisagé, dans la mesure où le Code de la démocratie locale consacre que c'est le pacte de majorité qui doit organiser la mixité et que, dès lors, le cas que vous soulignez est celui d'un empêchement dans ce cas, d'une absence dans d'autres cas, temporaire et spécifique. Puisque dans le cas de Gembloux, la mixité est assurée par le CPAS. Au CPAS, la présidente ne pourra prêter serment qu'entre le 3 et le 15 janvier, donc une absence temporaire et spécifique d'un mois. Mais bien d'autres cas pourraient consacrer une absence temporaire et spécifique : une maladie, un empêchement, une arrivée tardive. Il faudrait dès lors considérer que, chaque fois que la personne ...

(Rumeurs)

M. le Président. - Il vous reste une minute.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - J'ai largement de quoi tenir.

Je me suis penché sur la jurisprudence et me suis aperçu qu'en 2008, mon prédécesseur, M. Courard, avait eu l'occasion de se pencher sur cette question. L'administration de la tutelle avait répondu que les actes ne seraient pas entachés de nullité, dès lors qu'il s'agissait simplement d'une absence, d'un empêchement qui est temporaire et spécifique. Les cas d'empêchement temporaire et spécifique peuvent être issus, comme c'est le cas ici, d'une prestation de serment retardée dans le temps parce que le Code de la démocratie l'organise comme telle, mais bien d'autres cas répondent à ce cas de figure. Ne devrait-on pas, dès lors, peut-être assurer une mixité totale au sein des collèges ? C'est un débat que je n'entamerai pas ici, ce qui nous éviterait ce genre de désagrément.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée(Ecolo). - Je dois dire que j'ai du mal à suivre M. le Ministre, parce qu'il y a bien deux dispositions dans le code. Le code prévoit que le pacte de majorité doit contenir des personnes de sexes différents. Il prévoit, dans un autre article, que le collège doit comprendre des membres de sexes différents. Je regrette donc que, par rapport à une lecture tout à fait claire de la législation, l'autorité de tutelle ne soit pas plus ferme par rapport à cette situation problématique. C'est un peu « C'est todi bon », finalement, et par rapport à une question aussi importante que celle de la place des hommes et des femmes dans la société, je le regrette.

Plus largement, je rejoins la fin de l'intervention du ministre quant au fait que nous avons un certain nombre d'initiatives à reprendre en cette matière. Les statistiques quant aux résultats des élections montrent que, finalement, la place des femmes au sein des conseils communaux et des collèges tend à plafonner. Il y a donc là – comme on l'a fait dans le passé, parce que seul, le législateur a finalement précédé la culture – un travail à poursuivre, à reprendre. J'espère que nous pourrons le faire ensemble et peut-être même pourra-t-on

convaincre des amis gembloutois de se joindre à nous.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME GONZALEZ MOYANO À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SITUATION DU PERSONNEL DE L'AQUASCOPE AUX LACS DE L'EAU D'HEURE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Gonzalez Moyano à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation du personnel de l'Aquascope aux lacs de l'Eau d'Heure ».

La parole est à Mme Gonzalez Moyano pour poser sa question.

Mme Gonzalez Moyano (PS). -Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la presse a fait largement écho des problèmes rencontrés à l'Aquacentre, complexe aquatique située sur le site des lacs de l'Eau d'Heure. Il semblerait que le contrat de gestion liant la société Vert Marine à l'ASBL les lacs de l'Eau d'Heure ne serait pas reconduit en 2013. De ce fait, la société d'exploitation Vert Marine a annoncé, la semaine dernière, à son personnel son intention de le licencier à la fin de l'année. Vous imaginez, Monsieur le Ministre, que cette annonce a fait l'effet d'une bombe auprès des 13 travailleurs concernés. Il semblerait que l'ASBL les lacs de l'Eau d'Heure reprendrait la gestion et l'exploitation de ce contexte aquatique. Toutefois, des incertitudes subsistent quant à la reprise du personnel, d'autant plus dans la mesure où le complexe aquatique Aquacentre est l'un des éléments les plus attractifs du site touristique des lacs de l'Eau d'Heure.

Pourriez-vous nous dresser l'état de situation et, entre guillemets, le sort réservé à l'exploitation de ce centre aquatique ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. - Merci Madame la Députée.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Chère collègue, je suis interrogé pour la deuxième fois aujourd'hui, mais soyons sérieux.

L'Aquacentre des lacs de l'Eau d'Heure a été confié à la société Vert Marine, société de droit français, si mes souvenirs sont bons, en avril 1999 pour un contrat de dix ans. Ce contrat a été prolongé année après année, jusqu'au moment où des travaux se sont avérés nécessaires pour rénover cet Aquacentre. Durant les travaux, forcément, il va y avoir des périodes de non-exploitation et, sachant cela, la société Vert Marine a elle-même souhaité ne plus exploiter ce bien. Différents contacts ont été pris pour leur demander de bien vouloir continuer et, manifestement, ce n'était pas leur volonté.

Face à cela, il y a deux solutions pour l'ASBL les lacs de l'Eau d'Heure : soit essayer de retrouver un concessionnaire par voie de marché public cela aurait été évidemment difficile pendant une période où on sait que des travaux vont devoir être faits ou l'exploiter elle-même, dans la mesure où, comme je l'ai dit, les travaux vont débuter et qu'en plus, le coût de l'exploitation est d'environ 360 000 euros. Avec Vert Marine pour exploiter ce bien, l'ASBL les lacs de l'Eau d'Heure a dit qu'au moins pendant cette période, elle l'exploitera elle-même. Elle a du personnel en suffisance à réaffecter. J'ai insisté pour que, dans la mesure du possible, un certain nombre d'emplois actuellement occupés par Vert Marine puissent être réintégrés, ne serait-ce que temporairement, au sein de l'ASBL. Je pense notamment aux maîtres-nageurs, puisque si l'ASBL a du personnel à réaffecter, il m'étonnerait qu'ils aient des maîtres-nageurs. Il y aura probablement un mix et certains membres du personnel pourront être repris – je l'espère en tout cas – d'un autre côté. La société Vert Marine n'a plus souhaité exploiter ce bien et doit donc assumer finalement les conséquences sociales de sa décision. Il n'appartient pas à l'ASBL de pouvoir les assumer.

C'est à la fois un constat, d'une part, et puis, d'autre part, un message d'espoir vis-à-vis d'un certain nombre de travailleurs. J'espère qu'ils pourront être repris, car j'ai insisté pour qu'ils puissent être repris au sein de l'ASBL, dans la mesure où leur profil serait nécessaire au fonctionnement de cette infrastructure. J'espère avoir répondu à votre question.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Gonzalez Moyano.

Mme Gonzalez Moyano (PS). - Merci Monsieur le Président.

Je remercie M. le Ministre pour ses réponses en demi-teinte et rassurantes à moitié, étant donné que le personnel ne sera pas complètement réaffecté alors par l'ASBL les lacs de l'Eau d'Heure.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. SENESAEL À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LES MENACES DE PLAINTE DE LA FÉDÉRATION BELGE DES MOTARDS EN COLÈRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à M. Di Antonio,

Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les menaces de plainte de la Fédération belge des motards en colère ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, FMBC, qu'est-ce cela, cette Fédération belge des motards en colère qui nous dit, via la presse du 3 décembre, que l'état des routes wallonnes fait défaut, et principalement pour les deux roues ? Ils menacent d'assigner la Wallonie, et vous en particulier, Monsieur le Ministre, en justice, si dans les sept jours, un plan n'est pas déposé pour pallier les difficultés qu'ils rencontrent ?

Monsieur le Ministre, on ne va pas vous mettre responsable de la terre et de la Wallonie en particulier, mais suite à cet article, les questions que l'on peut se poser, c'est de voir si un état de lieux a effectivement été dressé. Il y a deux mois, à Ath plus particulièrement, un motard s'est tué à un endroit qui avait été déjà signalé comme dangereux trois ans plus tôt, lieu auquel un autre motard était également décédé. Une centaine de clichés auraient été pris sur le territoire wallon d'endroits qui poseraient problème et difficultés pour la sécurité de ces motards.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu contact avec cette fédération ? Vous ont-ils donné les endroits qui, à leur estime, posent problème et comment comptez-vous, dans les sept jours et ce, jusqu'au 10 décembre, pouvoir réagir de manière positive, voire réactive et, encore mieux, proactive ? D'avance, je vous remercie de vos réponses, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député.

La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Merci Monsieur le Président. Effectivement, j'ai appris par la presse que la fédération voulait me rencontrer. Ils avaient changé de nom entretemps, puisque, précédemment, ils s'appelaient « Les Samouraïs de la route ». Ils étaient connus en tant que tels au sein de mon cabinet.

Je n'ai aucun problème à les rencontrer, comme je le fais d'ailleurs avec toute une série de fédérations dans le domaine des deux roues. Il n'était pas nécessaire de menacer pour cela d'une quelconque plainte, il suffisait de me le demander. Je les recevrai avec les autres fédérations, peut-être pas dans le délai imparti parce que nous avons quand même tous beaucoup de choses à faire. Ce sera l'occasion de faire le point là-dessus et de leur présenter le plan qui existe, puisque, en fait, ce plan Routes a encore été débattu largement ce matin. Il existe bien un plan pour le réseau structurant et des moyens conséquents aussi pour le réseau non structurant, avec une série de mesures spécifiques pour les motos qui ont été concertées avec les fédérations. C'était l'une des conclusions du travail du Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière qui a notamment mis en place les « Messieurs Moto » dans chaque direction territoriale, un coordinateur pour l'ensemble de ce travail au niveau de la région et, récemment d'ailleurs, ces « Messieurs Moto » étaient reçus en France, qui voulait s'informer sur la manière dont on avait répondu à cette problématique spécifique en Wallonie et s'en servait comme exemple, parce que je pense qu'on a vraiment été proactifs sur le sujet, ces dernières années.

Ce sera peut-être l'occasion aussi, dans le cadre de cette rencontre, de leur faire part des statistiques dont on dispose concernant les accidents qui touchent les motards, puisque l'infrastructure n'est concernée que dans 10 % des cas, suite à une analyse réalisée par l'IBSR. Malheureusement, les autres cas sont le chef du comportement, soit des motards, soit d'automobilistes qui n'ont peut-être pas l'égard suffisant vis-à-vis du comportement, parfois, des deux roues. Je pense donc que les efforts doivent être faits des deux côtés. Dans le comportement des motards, il y a vraiment des mesures à prendre pour être plus prudent. Sur une moto, on est en danger sur la route, que celle-ci soit en bon état ou en moins bon état.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). - Merci Monsieur le Président.

J'enregistre avec satisfaction la réponse du ministre et son discernement, me semble-t-il judicieux, quant aux comportements et aux infrastructures, d'une part et d'autre part.

Je souligne aussi sa volonté de dialogue et de rencontre avec les usagers de la route, parce que je pense que la communication est un facteur important dans ce domaine et je sais le souci de M. le Ministre d'y réserver une suite positive et favorable.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. BAYET À M. ANTOINE, MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DES SPORTS, SUR « LES CONSÉQUENCES POUR L'AÉROPORT DE CHARLEROI DE LA SITUATION AÉRIENNE FÉDÉRALE ET L'ÉVOCATION D'UN PLAN D'URGENCE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Bayet à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « les conséquences pour l'aéroport de Charleroi de la situation aérienne fédérale et l'évocation d'un plan d'urgence ».

La parole est à M. Bayet pour poser sa question.

M. Bayet (PS). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai lu, je suppose comme vous, ce matin dans la presse que le Secrétaire d'État fédéral M. Wathelet, Secrétaire d'État à la Mobilité, voulait déposer un plan d'aide au secteur aérien belge qui concernerait principalement Brussels Airlines, mais d'autres sociétés aussi comme Jet Air et Thomas Cook. C'est probablement son droit et, s'il le fait, c'est parce que Bruxelles serait dans une impasse financière stratégique et risquerait de perdre entre sept et dix mille travailleurs. On ajoute en outre dans l'article qu'on risquerait de voir le transfert de Ryan Air de Charleroi à Bruxelles. Cela, je vous l'avoue, je le comprends un peu moins, d'où cette question de savoir ce que vous en savez. Je sais que c'est un plan qui n'est pas encore déposé, mais je sais aussi que M. Wathelet est de la même couleur politique que vous et je n'ose imaginer qu'il ne parle pas avez vous de projets aussi importants concernant nos aéroports. Monsieur le Ministre, que savez-vous ? Réellement, y a-t-il un risque pour l'aéroport de Charleroi, parce que c'est clair que vous avez fixé des objectifs relativement élevés pour notre aéroport ? On sait tous que c'est un moteur économique, mais voilà, si on doit arriver à plus de neuf millions de passagers et à faire des vols transatlantiques, il faut évidemment se coordonner avec les autres aéroports du pays. Qu'en est-il par ailleurs de cette situation à Bruxelles ? Pouvez-vous m'éclairer un peu plus ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Monsieur le Président, chers collègues du gouvernement et du parlement, je voudrais d'abord saluer la constante préoccupation de notre collègue M. Bayet à l'égard du développement de l'aéroport de Charleroi. Il est clair que depuis quelques jours, semble-t-il, Monsieur Bayet, se prépare une position du gouvernement belge à l'égard de compagnies d'aviation en difficulté, et j'ajouterai en situation de sérieuses difficultés, à telle enseigne que, pour certaines d'elles, c'est ni plus ni moins que de leur survie dont il est question. Alors bien sûr, elles évoquent différentes réalités, dont celles du coût salarial. À vrai dire, ce n'est pas propre uniquement aux aéroports, on entend cette plainte dans d'autres secteurs. Cela a amené notre collègue M. Wathelet, en charge de la politique aéroportuaire au niveau national, à proposer – on en est là aujourd'hui – un plan d'urgence pour, semble-t-il, une trentaine de millions d'euros – qui viserait à réduire les charges sociales qui pèsent sur ces compagnies enregistrées en Belgique.

Jusque-là, on peut parfaitement le comprendre : il défend l'emploi et, à ce titre, il y a des emplois wallons, bruxellois et flamands sûrement pour favoriser le redressement de ces sociétés.

Au passage, je dois vous rappeler que la Wallonie a été la seule région à souscrire des parts dans ces sociétés, sans qu'il n'y ait d'ailleurs de grandes retombées favorables à notre égard, mais nous avons été présents historiquement.

La question qui s'impose aujourd'hui est de savoir s'il y a une crainte pour l'aéroport de Charleroi. Immédiatement, on sort Ryanair. On voit bien l'admiration, parfois la jalousie ou la contestation, que d'aucuns nourrissent quant au succès de nos deux aéroports, celui de Liège et celui de Charleroi et singulièrement, dans le cas de celui-ci, la présence de Ryanair. Dois-je vous rappeler, Monsieur Bayet, que Ryanair n'a qu'une seule stratégie, c'est d'être présent dans des aéroports périphériques plutôt que dans des aéroports qualifiés de nationaux ou dans la capitale du pays ? Nous n'avons pas connaissance de présence de Ryanair dans les aéroports nationaux. Ce n'est pas leur stratégie.

Ensuite, c'est bien d'aider les compagnies, mais encore faudra-t-il viser d'autres aspects. D'abord, il faudrait que toutes ces aides soient compatibles avec l'Union européenne, ce qui n'est pas simple pour mon collègue. Surtout qu'il y a d'autres coûts. Je vous rappelle que pour atterrir à Charleroi, une compagnie comme Ryanair s'acquitte de 2,20 euros de redevance. Si, demain, elle va à Bruxelles, elle paiera plus de 28 euros par passager. Donc, avant que l'on ne puisse concurrencer le low cost ...

Le low cost, ce n'est pas simplement le low cost de la compagnie, c'est aussi le low cost de la gestion de l'aéroport. Je rends au passage un hommage appuyé à Jean-Jacques Cloquet et à son équipe qui, non seulement accueillent des compagnies low cost, mais qui ont aussi des coûts contraints.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, vous devez conclure.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. - Donc, pour le moment, pas trop d'inquiétudes Monsieur Bayet.

M. le Président. - La parole est à M. Bayet.

M. Bayet (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses éclaircissements. C'est important. Je trouve qu'en période de crise, on ne s'en sort pas en essayant de critiquer les autres. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de dire : « Cela ne va pas bien à Bruxelles, donc on va prendre Ryanair chez nous ». Ce qu'il faut, c'est travailler ensemble dans l'intérêt de tous les Belges et de toutes nos sociétés belges. C'est le plus important.

Il n'y a donc pas de souci sur le fait que le Fédéral veuille aider les compagnies belges. Il faudrait peut-être forcer un peu plus le dialogue avec l'aéroport de Bruxelles. Ce n'est pas la première fois que vous nous dites qu'il y a quelques soucis avec eux, qu'ils nous jalousent et qu'ils envient peut-être notre modèle

d'aéroport. Ce n'est pas parce que la situation est plus difficile maintenant d'un point de vue économique qu'il faut s'arrêter à cela et se critiquer les uns les autres. On a tout intérêt à travailler ensemble, dans l'intérêt de tous les travailleurs de ces compagnies aériennes.

M. le Président. - Merci Monsieur le Député.

Je dois vous informer que la question orale de M. Dodrimont à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la prestation de serment des conseillères communales en congé de maternité » a été retirée par son auteur.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME BARZIN À MME TILLIEUX, MINISTRE DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, SUR « LES LICENCIEMENTS ANNONCÉS PAR L'ENTREPRISE DE TRAVAIL ADAPTÉ (ETA) ANDENNE PRO-SERVICES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Barzin à Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances, sur « les licenciements annoncés par l'entreprise de travail adapté (ETA) Andenne Pro-Services ».

La parole est à Mme Barzin pour poser sa question.

Mme Barzin (MR). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, on a appris lundi que les 43 travailleurs de l'entreprise de travail adapté Andenne Pro-Services allaient être licenciés. J'avais déjà eu l'occasion de vous interroger au sujet de cette ETA en mars dernier. Vous aviez annoncé que différentes mesures allaient être prises pour essayer d'aider cette entreprise de travail adapté qui était déjà en situation financière difficile. Je voudrais savoir si, depuis lors, d'autres mesures ont été prises.

On voit qu'on est maintenant face à des licenciements. Vous avez annoncé qu'une collaboration serait lancée avec le Forem pour mettre en place une cellule de reconversion. Je voudrais savoir quand cette cellule de reconversion pourrait être effective.

On a lu aussi que certains des travailleurs pourraient être replacés dans d'autres entreprises de travail adapté, notamment à Namur ou à Andenne. Combien de travailleurs sont concernés par ces possibilités de replacement ?

On a pu constater ces derniers temps des difficultés financières dans différentes entreprises de travail adapté, pas seulement en région namuroise, mais un peu partout en Région wallonne. Vous aviez lancé en 2010 un plan de relance pour les entreprises de travail adapté. Avez-vous l'intention de prendre de nouvelles mesures ? Comme on voit que de nombreuses difficultés existent encore, que proposez-vous et que propose le Gouvernement wallon pour essayer de faire face à la situation financière difficile des entreprises de travail adapté ?

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Tillieux.

Mme Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des Chances. - Madame la Députée, ce n'est pas la première fois que l'on parle des entreprises de travail adapté et, malheureusement, pas non plus des difficultés dans ce secteur. Ce n'est pas la première fois que vous m'interpellez à propos d'Andenne Pro-Services.

La situation est bien connue. M. Dodrimont a d'ailleurs posé la question hier en commission, alors que nous étudions le budget, puisqu'il y avait la question de la dotation de l'AWIPH au budget. Nous avons donc abordé la question. Vous pouvez aussi aller voir le compte rendu pour avoir de plus amples renseignements, notamment sur la question d'un plan de relance.

En ce qui concerne plus particulièrement l'entreprise andennaise, la situation était bien connue depuis longtemps. Des réunions ont eu lieu de manière beaucoup plus régulière ces derniers temps, vous en conviendrez. Il s'agit aussi d'essayer d'éviter le pire. Hélas, cela n'a pas pu être le cas, malgré tous les soutiens, tous les conseils qui se sont avérés, non seulement sur le plan technique, mais aussi sur le plan financier, puisque l'AWIPH a été jusqu'à soutenir financièrement l'ETA dans le cadre de difficultés en termes de trésorerie et jusqu'à verser de manière anticipée des avances qui étaient prévues.

Malgré tous les efforts qui ont été consentis, des questions de management et des questions de politique commerciale ont fait en sorte que nous aboutissons aujourd'hui à ce constat et à la liquidation de l'entreprise, avec 43 travailleurs derrière.

L'AWIPH était depuis longtemps au courant de cette situation et a demandé à son bureau régional de Namur d'assurer un accompagnement des 43 travailleurs, évidemment sur une base volontaire.

Il y a aussi la question de la création d'une cellule de reconversion, cela, grâce à une demande soutenue par les organisations syndicales auprès du Forem. À cet égard, je dois vous annoncer qu'une réunion a eu lieu ce matin encore avec le Forem et avec les organisations syndicales pour assurer un agenda très rapproché. C'est le cas, puisqu'on parle du 17 janvier 2013 pour mettre en place cette cellule de reconversion et pour, dans les jours qui suivent, assurer une réunion où tous les travailleurs seront conviés. Vous voyez donc que les choses avancent.

L'AWIPH a aussi, ces derniers jours, rédigé une

lettre à l'attention des ETA de la région namuroise pour leur dire que, s'ils recrutaient des travailleurs licenciés de l'ETA andennaise, le quota attribué à l'entreprise en serait automatiquement adapté. C'est une mesure positive qu'il est normal de prendre dans ces circonstances.

M. le Président. - La parole est à Mme Barzin.

Mme Barzin (MR). - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse. J'entends que, dans le cadre des difficultés rencontrées par cette ETA, Mme la Ministre pointe qu'il s'agissait d'une question de management et de politique commerciale. C'est quelque chose à analyser. J'ai entendu que différentes réunions avaient eu lieu avant qu'on ait cette mauvaise nouvelle, à savoir le licenciement des 43 personnes.

C'est très important de mettre en place la cellule de reconversion. Je me réjouis qu'une réunion ait déjà pu se tenir ce matin avec le Forem à ce niveau-là et que des mesures soient prises pour essayer de replacer les travailleurs de cette ETA.

Il est important de travailler à un plan de relance de ces entreprises de travail adapté. Je n'étais pas en Commission de l'action sociale hier, mais dans une autre, fort intéressante également. Il faut vraiment faire quelque chose à ce niveau-là parce qu'on a des difficultés dans beaucoup d'ETA. L'ETA ne fournit pas qu'à Andenne.

M. le Président. - Merci Madame la Députée.

Mme Barzin (MR). - Il y en a aussi à Sambreville, il y a donc vraiment quelque chose à faire à ce niveau-là.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME KAPOMPOLÉ À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « UNE NOUVELLE VAGUE DE PLANTES INVASIVES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Kapompolé à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « une nouvelle vague de plantes invasives ».

La parole est à Mme Kapompolé pour poser sa question.

Mme Kapompolé (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous le savez, les plantes invasives sont encore assez méconnues du grand public. Or, elles posent des problèmes, que ce soit en termes de biodiversité ou en termes de santé publique.

Dans le cadre du contrat de rivière de la Haine, j'avais déjà été sensibilisée à des plantes telles que la renouée du Japon, la balsamine de l'Himalaya ou encore la berce du Caucase. Vous allez me dire : « L'actualité, c'est quoi ? ». Le problème, c'est qu'il y en a de nouvelles qui prolifèrent en Wallonie. Il s'agit en fait d'arbres et d'arbustes. L'impact risque d'être encore plus nocif. C'est vrai qu'il y a un caucus là-bas. Cela a l'air amusant, Monsieur le Président.

Toujours est-il que ...

(Rires et rumeurs)

La difficulté, Monsieur le Ministre, c'est que ces nouvelles plantes invasives ,qui sont des arbres et arbustes, vont poser sans doute, à terme, de graves problèmes en Wallonie. Quelles sont les mesures prises par rapport à cette recrudescence qui vous concerne, si vous avez pu faire l'état de la question ? Je sais qu'une agence comme l'AlterIAS, dans le cadre du programme Life travaille, avec votre service, pour essayer d'améliorer les choses. Qu'en est-il aussi de la circulaire du 23 avril 2009 qui regroupe apparemment, par rapport aux marchés publics, toute une série de plantes invasives qui ne peuvent certainement pas être utilisées dans nos communes ? Comment sensibiliser tous les publics, à la fois les communes, mais je pense aussi au grand public qui achète ces arbustes comme arbres ou arbustes d'ornement, en fait ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - Effectivement, la berce, la renouée, la balsamine sont des exemples bien connus. Par rapport à celles-là, on a parfois des techniques de lutte. Concernant la berce du Caucase, apparemment, les choses évoluent bien, puisqu'on nous dit que les populations seraient en diminution.

Comme vous l'avez rappelé, le travail se fait dans le cadre d'un projet Live AlterIAS dans lequel, notamment, la concertation s'établit avec les professionnels, puisque la plupart de ces plantes sont originaires de jardineries et se retrouvent finalement dans nos jardins. À un moment donné, elles deviennent incontrôlables et prennent une partie importante, un développement plus important, elles sortent des jardins pour concurrencer nos espèces sur notre territoire.

Au sein de cette cellule AlterIAS, on a défini une série de plantes que les professionnels s'engagent à ne plus commercialiser, à ne plus mettre sur le marché en Wallonie. Parallèlement, il y a effectivement une cellule de l'administration qui travaille sur les trois cas qui ont été cités. C'est de là que viennent les résultats sur la berce du Caucase, avec un budget de l'ordre de 270 000 euros par an pour le moment. Les choses ne sont pas

toujours aussi simples. Sur certaines espèces, il n'y a pas de solution, sauf des traitements de type chimique, mais qui ont d'autres conséquences néfastes sur l'environnement. Donc, on essaie de ne pas les utiliser, notamment au bord des cours d'eau puisque c'est une problématique qui touche à la fois la DGO1 pour tout ce qui concerne le réseau routier, les abords des routes, la DGO3 puisqu'elle a ses compétences sur la nature et la biodiversité, mais aussi les voies navigables qui sont souvent concernées puisque pas mal de ces espèces se développent au bord des cours d'eau.

C'est vraiment une technique pluridisciplinaire AlterIAS qui est le moteur de la concertation avec le secteur horticole et l'administration qui doit mettre cela en œuvre. Effectivement, une circulaire en est à sa deuxième lecture et devrait faire en sorte que les pouvoirs publics, de manière générale, s'engagent dans cette lutte et s'engagent surtout à ne pas utiliser certaines espèces et arbustes susceptibles de se développer sur notre territoire et d'autres types de plantes, des plantes fleuries essentiellement.

J'espère finaliser cela assez rapidement au niveau de la circulaire parce que cela concerne beaucoup de plantes et aussi les espèces invasives qui ne sont pas nécessairement végétales ; on a aussi des espèces invasives animales. Il y a un travail plus complet à faire sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). - Je commencerai par remercier M. le Ministre pour ses réponses.

Je pense aussi que, dans le cadre du réchauffement climatique, il a un travail vraiment sérieux et conséquent à faire sur ces plantes invasives.

Je note bien que la circulaire est en deuxième lecture. Je serai attentive à sa sortie et à l'information qui en sera donnée, notamment au grand public. Je vois vraiment qu'il a développé tout un axe de travail par rapport aux jardineries et aux administrations communales. Je pense que les citoyens wallons, les citoyennes wallonnes, doivent vraiment être persuadés du danger existant par rapport aux plantes invasives.

Je voulais aussi lui dire que, à une certaine époque, j'avais travaillé avec des collègues sur un texte qui avait été d'ailleurs assez bien reçu par M. le Ministre Lutgen. Il faudrait peut-être revoir avec lui si ce texte pourrait revenir sur la table et peut-être être voté dans notre parlement.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME DETHIER-NEUMANN À M. DI ANTONIO, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE LA NATURE, DE LA FORÊT ET DU PATRIMOINE, SUR « LE CODE DE L'AGRICULTURE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Dethier-Neumann à M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « le Code de l'agriculture ».

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, votre interview ou article dans la presse aujourd'hui m'a donné l'occasion de poser, au sein de notre plénière, une question d'actualité.

Or, vous l'avez dit vous-même, qui a-t-il encore d'actuel dans cette question ? Moi, je suis d'accord avec vous pour dire qu'on a déjà débattu depuis 2009 de cette stratégie à faire, à écrire pour notre agriculture. Aujourd'hui, on parle effectivement du Code wallon de l'Agriculture, on ajoute l'horticulture alors que depuis 2009, il est bien stipulé dans notre Déclaration de politique régionale - votre prédécesseur déjà, fin de l'année passée, nous avait montré la liste des chapitres - qu'il est quasiment terminé et que nous pouvons lire qu'il sera terminé en 2013.

Je dois quand même constater que vous avez entretemps développé trois axes et une manière de faire en concertation avec le secteur. Vous parlez de rapprocher le consommateur et le producteur. Vous parlez du juste prix pour une production wallonne, en parlant de l'indépendance énergétique, de l'indépendance protéine et aussi d'une revalorisation des déchets. Vous parlez du changement de culture, à double sens : culture dans sa politique économique, de l'agriculture tout comme culture tout court, en parlant de plusieurs sortes de cultures, en multipliant d'autres types d'agricultures que l'agriculture traditionnelle. Là, vous citez en exemple l'agriculture biologique. Vous parlez de 8 % de production alimentaire globale en Wallonie. Huit pour cent représentent notre production biologique, ce qui veut dire indirectement qu'elle a besoin d'être boostée. Nous savons aujourd'hui que 80 % de ces produits biologiques sont importés, que nous avons donc là un formidable marché qui correspond en fait aux valeurs que vous venez de citer. Ce marché est singulièrement déjà par l'habitude très proche du consommateur. Il soutient les circuits courts. Ce secteur est très respectueux de l'environnement et de la santé.

Monsieur le Ministre, nous avons tantôt, lors du budget, parlé de votre comité stratégique qui devrait vous accompagner dans le pilotage de vos politiques et

vous avez cité le CRa, Institut de recherche, l'APAQ-W qui soutient la promotion et la communication, tout comme la direction centrale de l'agriculture administrative. Je vous demande quelle place prendront les représentants et les pionniers de l'agriculture biologique qui ont travaillé jusqu'à maintenant, qui ont fait grandir, fait connaître et surtout encore qui ont soutenu ce secteur. Auront-ils une place dans ce comité stratégique ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Di Antonio.

M. Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. - C'est vrai qu'on a déjà longuement débattu de cela ce matin, mais on n'a pas approfondi la question du comité stratégique. Je vais répondre par rapport à cela.

Le comité stratégique, ce sont les directeurs et les inspecteurs généraux qui travaillent dans le domaine de l'agriculture, ou au CRa dans la recherche, ou à l'APAQ-W pour la communication, et cætera.

C'est un ensemble de personnes qui émanent de l'administration et qui recevront des producteurs bio ou traditionnels une série de demandes qu'ils seront amenés à instruire afin que le ministre puisse prendre des décisions et transcrire cela en plan opérationnel à mettre en œuvre sur le terrain.

Donc, la place de l'agriculture traditionnelle ou de l'agriculture bio ou de leurs représentants n'est pas au sein de ce comité stratégique, elle est en amont, au sein d'un conseil des producteurs qui rassemble, lui, l'ensemble des productions, qu'elles soient biologiques ou autres. Je souhaite vous dire aussi que, par rapport au bio, vous avez pu le constater ce matin à travers l'analyse du budget, je pense que ce secteur s'en sort très bien, qu'on a vraiment trouvé les moyens conséquents pour ce secteur qui est bien aidé, qui est bien soutenu, mais il ne faut évidemment pas oublier tout le reste de l'agriculture. Je pense que les choses doivent rester équilibrées et, s'il y a 8 % d'agriculteurs bio aujourd'hui, il y a aussi les 92 % d'autres.

En ce qui concerne la recherche, par exemple, ce que j'ai demandé au CRa concernant le bio, c'est de revenir à cet équilibre des 8 %. Aujourd'hui, on a environ 400 personnes qui travaillent au CRa à Gembloux sur la recherche dans le monde agricole. J'ai demandé qu'il y ait une part proportionnelle à l'importance des agriculteurs bio pour développer un secteur bio au sein du CRa avec des recherches spécifiques, de manière à pouvoir faire avancer ces matières.

La place n'est donc pas au sein du comité stratégique, mais je pense que vous le comprendrez, quand on aura discuté en commission, en janvier, de l'ensemble du dispositif, mais plus en amont, dans un conseil des producteurs.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Ecolo). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, si j'ai évoqué ce secteur, c'est parce que vous avez une autre stratégie, un autre devoir sur la table, qui est d'écrire la stratégie de notre agriculture bio. Cela veut bien dire qu'il n'est pas question de saupoudrer ici la compétence bio dans les différents compartiments de notre agriculture, en tout cas, de ne pas la perdre de vue, sinon il n'y aura plus de stratégie par rapport à cela et là, on a été bien d'accord quand on a écrit la Déclaration de politique régionale. Donc, comment faire pour faire grandir ce secteur et ne pas le diluer dans d'autres fonctionnements, surtout que vous avez énormément financé le bureau et l'étude COMASE qui, elle, conseille justement de créer une coupole ? Je vous attends avec votre présentation de la stratégie bio et la réponse par rapport à notre demande.

M. le Président. - Merci Madame la Députée.

Voilà qui termine notre série de questions d'actualité.

DÉBAT SUR LA DYNAMIQUE HORIZON 2022

M. le Président. - L'ordre du jour appelle le Débat sur la Dynamique Horizon 2022, quatrième étape de ce processus d'information et de consultation des parlements concernant cette Dynamique Horizon 2022 mise en route par nos gouvernements.

Pour ce débat, j'ai déjà noté quelques prises de parole, mais pas encore pour tous les groupes. La parole reviendra d'abord au groupe MR. Je note M. Borsus. Uniquement M. Borsus ? Uniquement.

Pour le groupe PS, j'ai noté Mme Simonis, M. Stoffels, M. Collignon.

Pour le groupe Ecolo, c'est M. Disabato.

Pour le groupe cdH, M. Prévot.

Il y aura également une intervention de M. Wesphael.

Nous allons donc entendre en premier lieu l'intervention de M. Borsus sur la Dynamique Horizon 2022.

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Madame, Messieurs les ministres, chers collègues, nous voici donc réunis pour cette quatrième session d'examen de ce document, de ce

dossier, des perspectives que ce document ambitionne de tracer.

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord, à moins qu'il ne nous rejoigne dans les prochaines secondes, m'étonner de l'absence, si je ne m'abuse, de M. le Ministre de l'Économie. Il s'agit pourtant de redéploiement.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Le ministre de l'économie, pour vous donner l'information, est en réunion pour le moment, sur des problèmes sidérurgiques urgents et donc, effectivement, il a un intérêt majeur pour ce dont on discute ici, mais aussi pour essayer de sauver de l'emploi ici et maintenant.

M. le Président. - Le protocole nous avait signalé cette difficulté en début de la séance.

M. Borsus (MR). - J'en prends bonne note, Monsieur le Ministre-Président. Nous eussions été raisonnablement satisfaits de rencontrer aussi, par exemple, le ministre de l'emploi, présent dans ce débat, ou d'autres interlocuteurs pourtant éminemment concernés par cette problématique, dès l'instant où, Monsieur le Ministre-Président, vous proposez un élément signifié, présenté comme étant un élément majeur de la dynamique que le Gouvernement souhaite insuffler à l'avenir. Il nous paraît tout d'abord élémentaire, nous semble-t-il, qu'autour de vous, on puisse retrouver l'ensemble des membres du Gouvernement au premier rang duquel les membres du Gouvernement concernés pourraient effectivement traduire, par leur présence, par leur attention, par leur expertise peut-être, cette mobilisation que vous appelez de vos vœux.

Indépendamment de ces constats successifs d'absence – puisque, vous ne l'ignorez pas, petit à petit, et au fil des étapes de notre analyse du premier jet de ce plan Horizon 2022, c'est un certain nombre d'absences que nous avons été amenés à constater, que ce soit ici à Namur pour la première réunion de notre groupe ou que ce soit systématiquement d'un certain nombre des ministres de votre Gouvernement retenus par d'autres tâches plus impérieuses que de débattre de la prochaine décennie du déploiement wallon.

Nonobstant ces éléments, nous souhaitons, en ce qui nous concerne, souligner le fait que consulter, se poser, analyser, chercher, confronter est indéniablement une démarche politique saine, une démarche politique que n'importe quel responsable, assemblée, Gouvernement, président de Gouvernement, doit évidemment mener ; une démarche que n'importe quel parlementaire, n'importe quel responsable préoccupé de l'avenir de sa région, souhaite évidemment partager.

Encore faut-il que la démarche prospective qui est annoncée soit une démarche qui puisse effectivement, conceptuellement, tout d'abord, être clairement définie.

Monsieur le Ministre-Président, vous avez, à cette tribune même, il y a quelques jours, défini cette démarche comme étant, je vous cite : « La définition d'une matrice dans laquelle viendront progressivement s'intégrer, s'insérer, un certain nombre de plans successifs censés décliner au quotidien, de façon pratique, de façon beaucoup plus opérationnelle, cette matrice générale, ce cadre que nous ambitionnons de définir ».

Il est évident que cette définition pose immédiatement la question de l'articulation et du début du plan Horizon 2022. En effet, la législature entamant aujourd'hui son troisième tiers, est évidemment une législature régionale qui nous amène à l'été 2014.

Dès lors, Monsieur le Ministre-Président, et c'est la première question que je me permets de vous adresser, en termes de temps, êtes-vous prêt à répondre à ce qui nous paraîtrait très normal en application de la traduction d'un plan de cette nature, ou en tout cas présenté comme tel ? Êtes-vous prêt à ne pas perdre, tout simplement, les deux premières années des dix années que vous souhaitez décliner, que vous souhaitez traiter ?

En effet, comment ne pas imaginer, dès l'instant où un accord, par hypothèse, peut se dégager sur le programme Horizon 2022, que celui-ci se décline rapidement, immédiatement, dans un certain nombre de changements, de réformes, de modifications, de bouleversements parfois de ruptures radicales par rapport à des attitudes, des choix politiques, des habitudes, rencontrées au niveau wallon ?

Très concrètement, est-ce que, aujourd'hui ou dans quelques semaines, des pans entiers de la DPR vont pouvoir être réécrits, modifiés, renégociés ? À l'inverse, si ce n'est pas possible, on s'inscrit dès lors dans une démarche dont la concrétisation effective ne prendra court qu'à l'été ou à l'automne 2014.

Deuxième élément de questionnement, – on l'a évoqué, Monsieur le Ministre-Président – il convient que nous puissions connaître – même si, avec beaucoup de sagesse, l'ensemble des formations politiques, par la voix de leurs présidents, ont souhaité que la commission ad hoc soit chargée de réfléchir au périmètre d'articulation de la gestion des compétences actuelles et surtout à venir, à l'intérieur de l'espace francophone – le cadre dans lequel nous allons évoluer ?

Ce cadre est un élément totalement central. Je rappelle que le transfert, la masse budgétaire traduisant ce transfert budgétaire décidé aujourd'hui au niveau fédéral via la sixième réforme de l'État, est extrêmement important. En effet, l'évaluation du montant total du transfert des budgets représentant ce transfert de compétences vers les entités fédérées est, vous le savez,

de 17 milliards d'euros. Il y a 4,4 milliards d'euros rien que pour l'emploi, 4,8 milliards pour les politiques de santé, pour les handicapés et seniors, 1,9 milliard pour un certain nombre de paramètres liés à la fiscalité, notamment en matière de logement, de titres-services et bien d'autres encore.

Aujourd'hui, en même temps, ce transfert de compétences est un challenge extraordinaire, peut-être même une opportunité. Ce serait l'opportunité de pouvoir redéfinir, de rendre plus cohérentes un certain nombre d'actions politiques que nous menons aujourd'hui dans un grand nombre de domaines. Aujourd'hui, l'exercice de cette masse de compétences rassemblées permet probablement, dans un certain nombre de matières – et cet exercice n'est absolument pas théorique – de définir, à la fois un cadre, un organe, un fonctionnement et des objectifs plus lisibles aussi, plus cohérents, plus simples par rapport à l'exercice de ces compétences. Encore faut-il que, pour que cette situation se transforme en véritable opportunité, nous nous accordions, le moment venu, mais à court terme, sur le réceptacle institutionnel, sur la façon dont, dès l'instant où l'institution réceptacle institutionnel, sera choisie, on va exercer ces compétences.

Il y a donc aujourd'hui une formidable question qui nous est collectivement posée. Cette question porte sur la manière dont nous allons pouvoir, à l'avenir, exercer nos compétences relevant de cet espace francophone et destinées, demain, à échoir dans l'espace francophone. Les visions sont diverses à cet égard, Monsieur Collignon. Les visions sont évolutives. Monsieur le Ministre-Président, je vous ai entendu, à la tribune de la Fédération Wallonie-Bruxelles, évoquer de façon extrêmement appuyée la région comme institution dont l'évolution a naturellement amené la plupart des analystes politiques à considérer qu'elles seraient, effectivement, les moteurs, les institutions premières, l'articulation autour desquelles l'avenir s'écrira. Je vous rejoins très largement dans cette analyse.

Il convient cependant, à la faveur de travaux urgents, de définir effectivement cette ligne d'une autre manière que de façon allusive, à la faveur de l'une ou l'autre interview ou à la faveur de l'une ou l'autre déclaration à la tribune de nos parlements. Encore faut-il, par exemple, évoquer le mécanisme de l'article 138 concernant le transfert de l'exercice d'un certain nombre de compétences et définir aussi les modèles que nous allons, soit transposer, soit réinventer pour gérer des compétences qui, jusqu'ici, l'étaient de façon paritaire, concertée avec un certain nombre d'interlocuteurs, notamment des interlocuteurs sociaux.

À cet égard, ayons la franchise de dire qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas prêts. On peut effectivement gausser sur un certain nombre de considérations. On peut estimer que c'est tel ou tel paramètre qui fait que, aujourd'hui, nous ne sommes pas prêts. On peut considérer que, tout en n'étant pas prêts, nous y réfléchissons et nous y préparons.

Cependant, à l'évidence, qui pourrait, à cette tribune, considérer que la Wallonie est prête dans son organisation, dans son fonctionnement, dans ses choix stratégiques, à l'accueil des compétences nouvelles, mais surtout à l'exercice de celles-ci, articulées de façon optimalisée, simplifiée, plus performante avec les compétences wallonnes d'aujourd'hui, de manière à ce que la manière dont nous nous serons organisés et dont, sans tabou, nous aurons défini notre gouvernance publique, nos priorités politiques, et cætera.

À la suite de ces choix, nous devons, aujourd'hui, avec sagesse, avec audace, avec détermination, avoir accompli, avoir accepté, avoir rempli positivement cet extraordinaire rendez-vous qui nous est donné.

Les décisions d'aujourd'hui, qu'elles soient dans le Plan Marshall.2, 3, 4 ou 7, dans le Plan horizon quelque chose ou Creativ quelque chose, ... Finalement, peu importe la dénomination. On a bien vu – soyons francs entre nous – les positionnements politiques qui ont entouré un certain nombre d'expressions. Quel que soit le contexte, on le sait. Mesdames et Messieurs, chers collègues, vous avez et nous avons collectivement rendez-vous avec un choix extraordinairement important. Nous souhaitons aujourd'hui tous ensemble – et je suis convaincu que c'est votre choix également parce que nous sommes avant tout, qu'on le veuille ou non, des serviteurs de l'avenir de notre région – réussir ce rendez-vous.

En effet, ce rendez-vous est avant tout celui de la modernité et de la prospérité pour nos concitoyens, pour la génération d'après. Serons-nous à même, aujourd'hui, quelques fois en dépassant un certain nombre de barrières dans nos familles politiques, de barrières entre nous peut-être, de nous retourner en nous disant : « en 2013, en 2014, nous avons doté notre région de ce contexte, de ce cadre qui, aujourd'hui, a été un des éléments moteurs, déclencheurs du contexte qui lui a permis de gagner, de regagner dans certains secteurs ses lettres de prospérité ? Je ne parle pas de la prospérité pour la prospérité, mais de la prospérité parce qu'elle est gage de bien-être, de mieux-être pour nos concitoyens.

C'est pour cette raison, Monsieur le Ministre-Président, que, lorsque vous vous adressez à l'opposition parlementaire, nous sortons de la position convenue, en disant : « nous avons envie de prendre des risques ». Il eut été plus confortable de trouver tel ou tel élément de prétexte pour nous, d'aspérité entre vos convictions et les nôtres – il y en a pas mal – pour dire : « Mais non, Monsieur le Ministre-Président, c'est votre vingt-cinquième plan, votre formation politique gère la Wallonie depuis toujours, comment pouvez-vous plaider que l'avenir sera substantiellement différent du passé ? ». Nous aurions pu dire ça.

Cependant, malgré un certain nombre de

considérations, de convictions de cette nature chez nous – je ne vais pas vous mentir, nous n'allons pas balayer cela de notre conviction, il en reste bien évidemment une part considérable. Malgré cela, nous souhaitons être ouverts, en disant : « Parlons-nous ». Mais si on se parle, c'est effectivement sans tabou, et pour aborder, Monsieur le Ministre du Budget, qui nous a quittés – et je le déplore – pas pour faire un effet de manches, pas pour que nos amis journalistes, demain, relèvent dans le journal que M. le Ministre du Budget avait des choses plus urgentes à faire que de se consacrer à la Wallonie cet après-midi.

(Réaction d'un membre)

Mais si je le déplore, c'est parce qu'on le sait, les amis : qui parmi vous, et même parmi les spécialistes qui sont là dans les travées, qui peut affirmer aujourd'hui être certain de l'état budgétaire de la Région wallonne ? On n'est pas obligé de me croire ni de croire Pierre-Yves Jeholet, Jean Luc Crucke, Anne Barzin, lorsqu'ils s'expriment en commission, ...

(*Rires),*

... mais si vous le voulez bien, regardez, Monsieur le Ministre-Président, avec quelle récurrence, contraint et forcé, votre gouvernement vient avec des constructions budgétaires proprement invraisemblables. Invraisemblables !

Dois-je rappeler deux éléments ? Pour pouvoir assumer le paiement des factures en application des contrats pour le dragage de nos fleuves en Wallonie, il a fallu inventer un mécanisme où on allait vider la SPAQuE S.A. de sa trésorerie, tout en faisant payer les annuités de la trésorerie pompée par SOWAFINAL SA.

Deuxième exemple, savez-vous, chers amis, que, jusqu'à présent... Maxime, de quoi s'occupe la SOGEPA ? Elle s'occupe effectivement de la sidérurgie et de sa reconversion et des entreprises en difficultés. Le Gouvernement vient de sortir de son chapeau un élément nouveau que nous avons appris hier : la SOGEPA va dorénavant s'occuper aussi des hôpitaux, au moins sous forme de garanties. Allez me dire en quoi un programme de travaux hospitaliers a le moindre rapport avec les entreprises dont la SOGEPA s'occupait jusqu'alors ? Tous ces mécanismes ! Peut-être que l'on peut être rassuré en disant qu'on fait cela simplement pour le plaisir de la créativité budgétaire, mais nous ne le pensons pas. Si on fait cela, c'est parce qu'on est dans les cordes, à la limite, borderline, par rapport aux conduites, au périmètre budgétaire, par rapport au budget et à l'endettement. Et ce ne sont que deux exemples.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que l'on puisse au moins ouvrir les livres du budget, pas de façon déclamative, pas de façon plaidée, en disant simplement que tout va bien et, puisque le ministre du budget vous dit que cela va bien, c'est donc que ça va bien. Excusez-nous, mais cela ne nous suffit pas, cela ne nous suffit plus. Il convient que nous ayons validé les périmètres d'endettement, les mécanismes les plus étonnants qui ont permis d'endetter la Région wallonne au-delà même de ce qu'elle aurait pu faire, pour ne citer que quelques exemples.

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre-Président, et je ne vais pas allonger la sauce, je ne vais pas cataloguer nos propositions, parce qu'à cette tribune, dans quelques minutes, vous me direz : « Monsieur Borsus, où sont vos propositions ? ». Elles sont là, elles sont là.

(Rires et rumeurs)

Elles sont là, Monsieur le Ministre-Président, mais elles touchent à un certain nombre d'éléments où nous attendons de l'audace dans le banc majoritaire, de l'audace du ministre-président qui doit endosser un certain nombre de discours et un certain nombre d'actions. La rationalisation des outils économiques, pour nous, ce n'est pas les spécialiser en ajoutant une coupole au-dessus. Ce n'est pas de la rationalisation. La dépolitisation de la fonction publique doit être un fait, pas une déclaration de temps à autre dans les journaux, et cætera.

Nous avons un certain nombre de propositions à formuler qui touchent, on sait combien et à quel point, l'articulation Éducation – Formation – Recherche – Innovation est un des piliers. C'est le pilier de l'avenir de notre région. On doit pouvoir, autour de ce pilier, bâtir un tiers de votre programme Horizon 2022 ou 2025, peu importe le calendrier, mais on sait combien et à quel point cette charpente est capitale.

C'est ce rendez-vous que nous nous permettons de vous proposer. Il doit être sans tabou, il l'est chez nous, mais il doit l'être effectivement sur les bancs de la majorité, du Gouvernement, par rapport à une série de thématiques. C'est dans ce contexte que je n'ai pas souhaité vous rappeler les critiques, elles furent nombreuses, venant pour l'essentiel du banc syndical, de collègues, des mutualités socialistes, et cætera. J'ai voulu, après ces trois réunions, me centrer sur ce que je pense être les éléments positifs de la démarche, mais en même temps, j'ai voulu le faire sans réserve, j'ai voulu le faire sans ambage, sans masquer une réalité et avec un discours de vérité.

Aujourd'hui, c'est un MR qui s'adresse à vous. Travaillons, la partie n'est pas gagnée. Il y a un certain nombre de tabous à faire tomber, essentiellement ou notamment en tout cas sur le banc de la majorité. Horizon 2022, à ce stade, ce n'est que du papier, mais on ne doit pas, me semble-t-il, galvauder une possibilité de réfléchir ensemble, même si elle comporte un certain nombre de difficultés et de risques, à ce qui, en toute hypothèse, sera notre avenir commun. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, c'est donc un objectif commun qui nous rassemble aujourd'hui. Un objectif ambitieux, réaliste, et que je vois résolument optimiste. Cet objectif répond à une seule question : quelle Wallonie souhaitons-nous à l'Horizon 2022 ?

Ce n'est pas seulement une projection à dix ans qu'il nous revient de proposer, ce sont des changements immédiats, car le temps nous est compté. Si nous sommes réunis ce mercredi au parlement, c'est pour débattre, pour proposer en dépassant, Monsieur Borsus, les logiques de majorité ou d'opposition.

C'est donc dans cet état d'esprit que nous devons ensemble déterminer les lignes de force et les propositions concrètes qui mèneront la Wallonie vers la réussite.

Nous percevons bien, dans la société wallonne aujourd'hui, qu'un changement se prépare. L'agitation se marque dans le monde politique, au sein du monde associatif ou encore parmi les experts. Je les remercie d'ailleurs au passage, car par leur travail d'analyse, ils nous donnent les éléments clés permettant de dresser les constats nécessaires pour trouver les solutions adéquates.

Les changements institutionnels, la modification de la loi de financement, l'évolution économique et les financements européens vont, dans un futur très proche, venir impacter directement les politiques mises en place en Wallonie. C'est à nous de transformer ce contexte particulier de changement en opportunités, de convertir ce qui, a priori, ressemble à des contraintes, en possibilités.

Kennedy disait : « Certaines personnes voient les choses comme elles sont et se demandent pourquoi. Moi je vois les choses comme elles pourraient être et je me dis pourquoi pas ? ».

C'est précisément de ces « pourquoi pas » dont nous avons aujourd'hui besoin.

Plus que jamais, le Parlement wallon se doit d'être une force de proposition innovante, pour jouer pleinement son rôle dans la grande consultation qui est lancée.

Vous avez souhaité, Monsieur le Ministre-Président, donner au parlement un rôle inhabituel, en le plaçant en amont du processus décisionnel et en faisant appel à l'inventivité et à la créativité des parlementaires.

Nous saisissons donc l'occasion pour avancer des propositions qui doivent nous mener vers cet objectif de croissance et d'emploi, en permettant aux PME de grandir, en stimulant la création d'activités ou en rationalisant les outils économiques.

Si j'aborde la compétitivité, la politique industrielle et l'innovation en premier lieu, ce n'est pas un hasard. Ces thèmes sont omniprésents dans la dynamique Horizon 2022, et ce, à juste titre. Ces thèmes sont aussi au cœur des priorités de mon groupe. Je pense plus particulièrement ici aux pôles de compétitivité.

Si, au niveau européen, la nécessité d'une politique industrielle européenne coordonnée, définie et encadrée n'est plus à démontrer, nous pouvons aussi agir au niveau wallon :

- en soutenant le développement des pôles de compétitivité et des clusters ;
- en soutenant l'initiative industrielle publique ;
- en simplifiant les structures pour les PME ;
- en imaginant comment la dimension sociétale peut être intégrée à l'activité économique ;
- ou encore en facilitant l'accès aux capitaux pour les PME.

À cet égard d'ailleurs, une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec la ministre Laruelle qui se plaint de la faible implication des banques dans l'économie. Je partage pleinement ses propos.

En 2022, je vois une Wallonie à la pointe de l'innovation. Une société offrant une place de choix à l'innovation requiert une mentalité considérant le changement comme une opportunité. À cet égard, il convient d'insister sur la valorisation du plan Creative Wallonia qui propose de restructurer, de renforcer et de moderniser le tissu économique wallon.

D'autres initiatives sont à amplifier, comme la stimulation de l'intégration de la recherche dans la stratégie d'innovation des entreprises ou encore la mise en place de partenariats entre le monde de la recherche et les entreprises.

Considérer le changement comme une opportunité, c'est aussi transformer les défis énergétiques et environnementaux en création d'emplois. Nous avons des atouts inexploités, qu'il est de notre devoir de valoriser. Je pense par exemple et notamment à la création d'une véritable filière industrielle du bois. Comment expliquer aujourd'hui qu'un arbre wallon soit envoyé à l'autre bout du monde pour nous revenir sous forme de meuble ? Au-delà de la filière bois-énergie, c'est d'une filière complète de transformation dont nous avons besoin pour mettre les atouts de notre territoire au service de l'économie et de l'emploi.

Je pense à l'assainissement des sols pollués. Dans de nombreux cas, on n'applique pas du tout le principe du pollueur-payeur, puisque c'est toujours la région qui paie, via la SPAQuE, l'assainissement des sites pollués et des friches industrielles. Pourquoi ne pas mettre sur

pied un fonds qui servirait au financement de l'assainissement des sols ? Ce fonds, alimenté par les pollueurs, permettrait une fiscalité plus juste dans ce domaine. Il profiterait aux entreprises, en mettant plus rapidement à leur disposition des terrains dans le circuit économique, répondant ainsi aux objectifs de mobilisation du territoire. Il bénéficierait aussi à chacun, par la création d'emploi.

Je pense, à l'instar de ce qui pourrait être fait pour la filière bois, à la création d'une filière complète de traitement des terres polluées. Nous savons qu'en Wallonie, de nombreux sites doivent être assainis. Pourquoi ne pas transformer cette contrainte en opportunité, en développant une filière globale de gestion des terres polluées ? Compte tenu des chantiers prévus, ce sont des millions d'euros publics qui vont, demain, quitter la Wallonie si nous ne décidons rien. Il y a pourtant ici une réelle occasion d'investir dans un projet qui permettrait à l'argent public de rester chez nous, tout en créant de l'emploi.

Imaginer la Wallonie en 2022, c'est aussi poser la question du financement. Poser la question du financement, c'est imaginer de nouvelles formes de recettes, car nous ne sommes pas dupes quant à ce qui nous attend dans les prochaines années avec la réforme de la loi de financement. Depuis quelques années déjà, les budgets sont de plus en plus restreints. Il arrivera un jour, sans doute très proche de nous, où nous ne pourrons plus diminuer les dépenses sans toucher aux politiques les plus fondamentales. Il nous faut donc être innovants.

À cet égard, le plan Horizon 2022 peut être un vecteur pour créer cette nouvelle dynamique et pour oser de nouvelles perspectives pour l'économie wallonne et son redéploiement. À ce titre, pourquoi ne pas revoir la fiscalité locale, en ce compris le précompte immobilier ? Devant l'obsolescence de la base imposable du précompte immobilier, devant la nécessité d'une imposition plus juste, devant le besoin d'une plus grande solidarité entre les communes plus riches et les communes plus pauvres et devant la nécessité d'une plus grande attention à apporter aux villes, nous pensons cette réforme nécessaire.

Elle permettrait une simplification, aussi bien pour le pouvoir taxateur que les redevables, un rendement garantit pour les villes et communes, afin de stabiliser et conforter leurs recettes et une juste et équitable contribution de tous au financement des villes et communes.

Loin de nous le spectre de la rage taxatoire, car il n'est pas question ici d'écraser fiscalement les contribuables, mais bien de corriger les défauts d'une fiscalité injuste.

En matière de financement toujours, pourquoi ne pas mobiliser l'épargne en faveur de l'économie régionale ? L'idée d'une banque publique a été avancée, de même qu'un « Livret B » ou vert, peu importe, en mettant entre autres l'accent sur l'aspect « éthique » et « solidaire » des produits financiers qui seraient proposés. Ce sont des pistes à explorer au bénéfice du financement de l'économie réelle.

Si nous avançons des propositions, nous devons aussi capitaliser sur ce qui fonctionne et poursuivre la dynamique lancée dans plusieurs domaines. Le Plan Marshall 2.vert, c'est plus de 2,7 milliards d'euros qui sont débloqués afin d'enrayer un déclin wallon que d'aucuns présentaient comme irréversible !

Les études et les indicateurs le montrent, toutes ces actions permettent de créer de l'emploi, de développer des projets innovants, de former les individus pour atteindre un niveau d'excellence élevé, de favoriser la mobilité et l'apprentissage des langues, d'augmenter nos exportations, de trouver des investissements étrangers en Wallonie, d'augmenter le PTB et d'influencer positivement le marché du travail.

Il y a donc des politiques à poursuivre et développer.

En matière d'emploi, les alliances emploi-environnement ont montré leur pertinence dans la création d'emplois innovants et porteurs d'avenir. Pour nous, la préservation de l'environnement doit s'accompagner de leviers économiques pour créer de la croissance et de l'emploi, mais la préoccupation environnementale ne peut être source de nouvelles inégalités. Il faut également renforcer les centres de compétences, évaluer la pertinence et l'efficacité d'une mise en adéquation des formations continues avec les pénuries de main-d'œuvre, renforcer les places de stages en alternance et mettre en œuvre cette réforme de l'alternance, encourager les formes de tutorat ou encore réduire les pénuries de l'offre, en accentuant le traitement local et les passerelles avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, en agissant de manière plus intégrée.

En ce qui concerne la gouvernance, il s'agit de capitaliser sur les bonnes pratiques existantes pour une gouvernance optimalisée, notamment, en poursuivant la simplification administrative via l'instauration du principe de confiance, pour permettre de réduire les freins administratifs des particuliers ou des entreprises.

Si mon intervention s'est concentrée jusqu'à présent sur les domaines liés étroitement à l'économie et à l'emploi, c'est parce qu'ils constituent le cœur de la dynamique 2022. Je veux toutefois dire un mot des politiques sociales et de logement.

Dans les dix prochaines années, il conviendra d'être créatif pour faire face au défi démographique qui nous attend et cela, en développant une offre d'accueil ou d'encadrement diversifiée, innovante et créatrice d'emplois de qualité non délocalisables.

En 2022, je vois une Wallonie redéployée, mais redéployée en ne laissant personne au bord du chemin.

Chez nous, aujourd'hui, plus de 5 000 personnes sont sans logement et plus de 15 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Si le redéploiement est essentiel, il faut l'inscrire dans une société qui intègre chacun et qui permet à chaque citoyen de développer au mieux son projet et ses potentialités, une véritable société inclusive et égalitaire.

La dimension du logement doit aussi être intégrée dans la réflexion qui nous occupe. Cette dimension est indispensable et peut parfaitement s'articuler avec des objectifs de développement économique et de créations d'emplois.

L'IWEPS mentionne le fait qu'il y aura 332 600 Wallons supplémentaires d'ici 2026 et que 200 000 logements supplémentaires devront être créés sur notre territoire. Il y a donc là une véritable opportunité d'emplois et de développement économique. Cette dynamique doit être intégrée dans la réflexion démographique wallonne.

Pour financer cette opération, pourquoi ne pas imaginer une initiative mobilisant l'épargne wallonne à destination de la création ou la rénovation de logement ainsi qu'une institution publique de crédit dont la mission principale serait de mobiliser l'épargne pour financer la construction ou l'acquisition de logements et de préfinancer la construction de nouveaux logements publics, outre des promoteurs immobiliers agréés ?

Chers collègues, nous n'avons pas peur de revendiquer notre identité. Cela contribue à la naissance d'une conscience collective, instrument essentiel pour forger la confiance indispensable au développement économique.

Si je parle ici d'image, c'est que je suis persuadée que le projet 2022 doit s'accompagner d'une identité décomplexée.

Depuis quelques années, la Wallonie se relève. Nous pouvons être fiers des efforts consentis par l'ensemble des forces vives, tant gouvernementales que des acteurs de terrain, pour le redressement wallon.

Cette appréciation positive de nos politiques, même si nous savons pertinemment qu'il y a des choses à changer et à oser, participe aussi à l'image que nous rendons de nous-mêmes à l'extérieur. Plus que jamais aujourd'hui, les Wallonnes et les Wallons ont pris conscience de l'importance de l'institution « Wallonie », qui prend une place de plus en plus grande et dont il est certain qu'elle grandira encore. Le succès de notre projet 2022 passe donc aussi par la consolidation de ce socle commun de la conscience wallonne, essentielle pour forger une communauté de destin, en harmonie avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En effet, l'image de notre région passe aussi par l'enseignement et la culture. Ces deux composantes sont essentielles dans le projet global qui nous mènera vers 2022. Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter la semaine dernière, Monsieur le Ministre-Président, mais je tenais à le rappeler volontairement ici, au Parlement wallon.

Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie ne doivent pas être vues seulement comme des espaces territoriaux, mais aussi et surtout comme des outils de mobilisation citoyenne sur lesquels nous pouvons appuyer notre projet.

Les réflexions que nous apportons aujourd'hui ne sont en aucun cas une fin en soi. Nous n'avons pas la prétention de l'exhaustivité, mais seulement la modeste ambition de contribuer à l'élan que nous ressentons aujourd'hui autour de ce projet.

Dans ce foisonnement d'idées, nous voulons être un acteur de premier plan. Pas seulement aujourd'hui, mais aussi pour la suite de la réflexion.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, nous avons entendu beaucoup d'interventions extrêmement intéressantes aujourd'hui. Qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, il est clair que c'est l'avenir de la Wallonie qui nous concerne tous ici.

Tout d'abord, concernant la dynamique, M. le Ministre-Président l'a évoqué lors des travaux à la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y aura un lien à faire avec Bruxelles. Cela me semble extrêmement important, tout comme il y a un lien à faire certainement avec la Communauté germanophone. Il me semble tout aussi important dans la dynamique que nous voulons porter aujourd'hui.

Il ne faut pas non plus réfléchir aux choses de manière trop serrée, trop cadrée. Il y a certainement aussi d'autres relations à créer. Il ne faut pas limiter la Wallonie à la Belgique, à Bruxelles, à la Communauté germanophone, puisque la Wallonie fait partie d'un tout. Elle fait partie de la Belgique, de l'Europe, du monde. Tout, malheureusement, ne dépend pas uniquement de nous. Nous devons vraiment voir quelles alliances nous pouvons trouver pour nous mener à bon port.

On nous demande de l'audace sur la matrice Horizon 2022, comme le ministre-président l'appelle. Non seulement, cela se place dans le cadre de la sixième réforme de l'État qui doit encore être négociée ,avec de lourds transferts de compétences – M. Borsus évoquait une série de montants financiers qui montrent bien qu'elle est l'ampleur des différents enjeux – en plus, cela se place dans un contexte limite, décrit comme apocalyptique par certains qui annoncent un

« Belgigedon » en 2014. C'est une sorte de bataille finale du bien contre le mal où les forces s'affronteront et où notre destin ne sera plus véritablement entre nos mains. Je tiens à saluer la démarche qui est faite aujourd'hui parce que, justement, c'est la meilleure réponse que nous pouvons apporter à ces forces qui veulent l'éclatement de la Belgique.

C'est pourquoi aussi, lors de la séance à la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avions eu droit à l'OPMI - pour objet politique mal identifié - de la part de mon excellent collègue Marcel Cheron, pour évoquer non seulement la difficulté à s'intégrer dans la démarche, vu le flou autour du cadre de celle-ci, mais aussi du contexte mouvant dans lequel nous évoluons. On peut voir les critiques qui ont été adressées à la démarche par différents partenaires ,et ce, de deux manières. Soit, de manière négative : dès qu'on vient avec quelque chose, les critiques pleuvent. Soit, on peut le voir de manière très positive, en se disant que les acteurs ont voulu entrer dans la démarche et qu'il y a peut-être une première phase de critiques à subir avant de se remettre dans une autre dynamique. Il me semble que la dynamique 2022 est dans ce schéma-là, qu'on a reçu beaucoup de critiques, mais que, maintenant, les choses s'annoncent de manière plus positive.

Aujourd'hui, je voudrais évoquer la sérendipité, mot rarement usité, qui est le « fait de réaliser une découverte inattendue grâce au hasard et à l'intelligence au cours d'une recherche dirigée initialement vers un objet différent de cette découverte ». Et si, sur le chemin de 2022, on découvrait 2014 ? Une série de propositions figurent dans la Déclaration de politique régionale. Certaines sont ancrées dans des décisions déjà prises tandis que d'autres doivent encore l'être. Nous ne partons donc pas d'une feuille blanche. Si nous voulons arriver à bon port en 2022, il me semble donc nécessaire de mettre à profit les seize mois qu'il reste au Gouvernement pour continuer à avancer, comme nous le faisons depuis juillet 2009. Je m'excuse si le propos est un peu moins œcuménique et que l'opposition ne s'y retrouve pas, mais ce serait faire croire que nous partons d'une page blanche, ce qui est totalement faux. Vu le peu de temps qu'il nous reste avant de vivre les effets de la loi spéciale de financement, nous devons absolument continuer le travail.

J'entends bien la remarque de M. Borsus. Je pense qu'il a en partie raison, quand il dit que nous ne voyons pas clair sur le budget, sur les moyens qui seront mis à disposition de ce projet. Comme on l'a dit aussi précédemment dans les travaux, il faut d'abord définir le projet puis, suivant les moyens qu'on aura à disposition, on mettra en œuvre les priorités. C'est essentiel de d'abord inverser la logique parce que, systématiquement, quand on fait des projets, on regarde d'abord l'argent que l'on a, puis on réfléchit au projet. Maintenant, il faut vraiment inverser les choses et réfléchir d'abord à cette matrice avant de pouvoir définir les moyens que l'on peut y mettre.

Nous sommes au croisement des chemins et le contexte dans lequel nous agissons n'est pas anodin : une crise économique, financière, sociale, environnementale avec, en plus, en ligne de mire, une potentielle crise institutionnelle en 2014. Les crises peuvent cependant être vues de deux manières : soit, comme une menace, soit comme une opportunité. J'ai plutôt envie de les voir comme une opportunité.

Notre principale priorité doit être de redéployer la Wallonie, mais pas n'importe comment, sinon nous serons condamnés à revivre sans cesse les mêmes erreurs, cycle économique après cycle économique, laissant une série de gens au bord du chemin. On voit à travers l'Europe à quel point les dégâts sociaux des crises économiques sont énormes. Nous ne devons pas seulement discuter de la création de valeurs ou d'emplois, mais nous interroger, dans la nuance sur la qualité de la valeur que l'on crée, ainsi que la qualité des emplois créés, ainsi que des services.

Il est également primordial de redéployer notre économie vers des secteurs verts, par l'investissement massif dans des programmes de redéploiement industriel en vue d'une transition écologique de notre société, tout en n'oubliant pas les secteurs qui sont nos racines. On a de lourds débats pour l'instant sur le secteur de la sidérurgie et on voit à quel point il y a de grosses difficultés dans ce secteur. Je pense qu'il ne faut pas les abandonner. Ceux qui disent aux écologistes « Vous êtes contents parce que ce sont des secteurs polluants », je pense que c'est une erreur stratégique de penser cela. Si ces entreprises-là s'en vont, elles s'en vont dans des pays où les normes sociales et les normes environnementales sont beaucoup moins élevées. Au final, je pense que ce n'est pas positif pour qui que ce soit.

Nous devons intégrer dans notre schéma de développement plusieurs défis sur lesquels je voudrais insister.

Tout d'abord, nous devons intégrer des éléments structurants, comme le fait que nous allons assister à la troisième révolution industrielle liée à l'énergie et à l'échange d'informations.

De plus en plus, la rapidité des échanges amène un changement de la structure mentale et de nos habitudes de vie. Cela a déjà aujourd'hui un impact extrêmement fort, si l'on prend ne fût-ce que l'enseignement. Quand je vois que nos enfants, à cinq ans ou six ans, ont déjà des tablettes, ont déjà une série d'outils informatiques qui changent totalement notre perception du monde, je pense qu'il faut une adaptation de notre modèle d'enseignement par rapport à ce changement mental, à cette manière différente de voir les choses et avec ces échanges qui s'accélèrent de plus en plus. Au moment où vous communiquez, vous n'avez même pas le temps de communiquer que vous avez déjà la réponse et que vous êtes déjà en dehors du champ.

Nous devons être en veille permanente par rapport à de nouveaux marchés et anticiper au mieux les évolutions de demain, comme je le disais, parce que le monde va de plus en plus vite. Pour ce faire, nous avons besoin de structures souples qui nous permettent de réagir très rapidement aux opportunités qui s'offrent à nous.

Il est clair que les secteurs verts sont essentiels dans notre redéploiement. C'est, il me semble, ce que le Plan Marshall 2.vert fait et ce qui nous permet de faire le lien entre ce que le gouvernement fait et ce que nous devons faire pour l'horizon 2022.

Demain, c'est aussi à un prix de l'énergie élevé que nous allons être confrontés. Cette donnée va être importante pour l'avenir. C'est pourquoi nous devons absolument intégrer la nécessité de la transition énergétique qui aura un impact très fort sur différentes politiques comme la mobilité. On doit d'ailleurs passer d'une politique de la mobilité à une politique de l'accessibilité. Par exemple, la partie aménagement du territoire de la dynamique ne parle pas du fait qu'en organisant l'espace intelligemment, en luttant contre l'étalement urbain, en situant intelligemment les différentes fonctions dans le territoire, on lutte contre les déplacements inutiles, contre les besoins énergétiques du transport. C'est une manière d'intégrer la notion de gestion réfléchie et rationnelle de l'espace. Ne pas se limiter à l'équation « territoire égal zoning d'activité économique ».

Nous devons aussi miser sur les énergies alternatives. S'il est un fait, c'est que le prix du pétrole, sur base duquel nos sociétés sont construites, ne va pas diminuer. Au contraire, il va même aller en augmentant, ce qui aura un impact considérable sur nos modes de vie et de développement.

Nous allons aussi assister à la raréfaction des ressources, ce qui nous demandera une autre approche. Quand on parle de compétitivité, on a tendance à se focaliser sur le coût salarial. Nous avons eu de lourds débats sur le sujet. Alors que cette notion de la rationalité de l'utilisation des ressources sera extrêmement importante, les entreprises qui auront investi dans la réfection en amont de leur process industriel auront un avenir moins incertain. Pour ce faire, il me semble important d'insister sur l'enjeu de la recherche, d'être à la pointe de la recherche, en tout cas, en 2022.

On peut remarquer, entre autres dans la dynamique que l'on veut promouvoir, la valorisation de la recherche et de l'innovation. Pour avoir des choses à valoriser, il faut qu'il y ait de la recherche dans les entreprises, les centres de recherche, les hautes écoles et les universités.

Il me semble aussi important d'insister sur la nécessaire cohérence et articulation, intégration avec la stratégie de recherche 2011-2015 adoptée justement par les différents Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui consacrent l'importance de la recherche libre stratégique et appliquée dans des domaines prioritaires, notamment l'enjeu primordial des 3 % du PIB consacrés à la recherche.

Il est également important d'insister sur les dimensions métier, carrière et conditions de travail du chercheur. Après tout, ce sont les hommes et les femmes qui font la recherche. Investir dans des trajectoires de recherche nouvelle, appuyant des niches d'innovation au service de la transition que ce soit l'agriculture biologique – on en a parlé tout à l'heure - la mobilité douce, les circuits courts, le recyclage ; soutenir aussi une recherche pour la transition en articulant l'innovation technologique à l'innovation sociale et organisationnelle.

Pour en revenir aux moyens, il est clair qu'il faudra, à un moment donné, se pencher sur la question de la fiscalité. Ce n'est pas un débat facile. Quand on touche à la fiscalité, cela peut vite provoquer des cris. Je pense que c'est essentiel, si on veut réorienter, si on veut donner une voie à la Wallonie. Sans cet élément-là, cela me semblera extrêmement difficile.

Enfin, il y a l'image de la Wallonie. Je pense que nous ne devons pas être gênés de qui nous sommes et nous devons en être fiers. Nous avons une série d'atouts sur notre territoire et dans les hommes et les femmes, les outils qui sont mis à notre disposition. Je pense qu'il faut porter cette fierté, tout comme on le fait en Belgique, en Europe et au niveau fédéral.

Pour conclure, je pense que cette dynamique est extrêmement importante, mais qu'elle est difficile. Pourquoi ? Parce qu'il y a une série de différents tabous et que chacun devra les remettre en cause. Il sera toujours difficile de faire le changement parce qu'il faut toujours cinq fois plus d'énergie pour changer les choses que pour les laisser en l'état. Je pense que vous avez une volonté de développer, de déployer une certaine énergie. Je m'en félicite. J'espère que l'on pourra arriver à développer une dynamique qui nous permettra d'être, à l'horizon 2022, dans des conditions favorables pour assurer un déploiement économique, social et environnemental de la Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, parlons vrai, ce n'est pas un grand scoop, il faut se souvenir des premiers débats et échanges d'il y a quelques semaines.

Reconnaissons qu'au terme de la présentation qui avait été faite, à l'époque, par les consultants chargés d'esquisser effectivement ce Plan Horizon 2022, nous n'avons pas été collectivement éblouis par la plus-value du plan tel qu'esquissé. Nous ne sommes pas tous

retrouvés là comme des lapins devant les phares d'une auto.

Je pense que ce n'est faire insulte à personne que de le dire, parce qu'en l'occurrence, l'exercice est tout, sauf simple. On doit l'aborder sans simplisme.

Cela me fait d'ailleurs un peu penser, pour celles et ceux d'entre nous qui ont encore et toujours la chance d'exercer des mandats locaux, à l'exercice de Déclaration de politique communale. Cela doit être suffisamment bref que pour pouvoir effectivement donner les grandes balises de ce que devraient être les leviers stratégiques à activer et, en même temps, il y a comme une aspiration collective à ce que cela soit suffisamment détaillé pour que tous les acteurs de terrain, l'associatif, les citoyens puissent trouver, au moins sur chacune des thématiques qu'il leur tient à cœur, un élément évoqué. C'est là où l'équilibre est délicat, c'est qu'il faut être suffisamment sélectif que pour pouvoir être pertinent et, paradoxalement, suffisamment exhaustif que pour ne négliger aucun levier potentiel de l'action pour atteindre les résultats que nous nous sommes fixés.

Je voudrais, en tout cas, appuyer les remerciements qui ont été ceux de ma collègue, Mme Simonis, lorsqu'elle disait qu'il y avait quelque part une démarche assez inédite dans la main tendue par le gouvernement, puisque nous étions sollicités en amont de la réflexion davantage qu'en aval. Cela nous évite à tous, collectivement peut-être, ce syndrome de la plaidoirie rentrée où nous préparons des argumentations, des envies. Comme nous sommes, la plupart du temps, en bout de chaîne, l'opposition fait part de son mécontentement ou de sa frustration et nous feignons de ne pas en avoir.

Pour ce qui concerne la démarche à proprement parler, je pense qu'il est important que nous ayons l'occasion d'avoir un processus effectivement particulièrement sélectif. Au demeurant, Monsieur le Ministre-Président, dans le choix des axes qui a été fait par le bureau d'études et que, jusqu'à présent, dans ce processus d'accompagnement par le gouvernement, vous avez fait vôtre, il y a effectivement une ambition de sélectivité. Je pense, que ce soit dans les enceintes parlementaires, ici à la région ou bien il y a quelques jours encore à la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit par le biais des différents avis qui ont été remis jusqu'à présent par des organes tiers – nous pensons notamment au Conseil économique et social de Wallonie – que tous plaident pour qu'il y ait davantage de sélectivité.

Reconnaissons, Monsieur le Ministre-Président, que ce qui a fait le succès du Plan Marshall premier du nom et ensuite du second, le succès de la dynamique du Plan Marshall, c'est précisément la haute valeur ajoutée qui se dégageait de son approche de sélectivité, du fait de ne pas vouloir faire tout partout, mais au contraire, de concentrer le développement de notre région sur un choix plus restreint de piliers essentiels.

Je pense qu'il y a une remarque du Conseil économique et social – il y en a beaucoup évidemment, mais il y en a une, en tout cas – sur laquelle je souhaiterais davantage mettre la lumière car elle me semble importante. C'est cet enjeu impératif de la bonne articulation entre les différents plans existants et ce que devra être, au final, le document 2022 parce que, d'abord, on aurait tout à perdre à avoir une rupture dans la cohérence de l'approche alors même que la cohérence de l'approche poursuivie jusqu'à présent est saluée de toutes parts – elle l'a été jusqu'en Flandre et elle l'est toujours – et parce qu'il y a eu, entretemps, différents plans qui ont pu voir le jour et qu'il conviendrait d'articuler avec la dynamique 2022.

Pour ne penser qu'à vous, Monsieur le Ministre-Président, le PAI, le Plan Action Industrie, vous savez qu'il m'est cher et que régulièrement, dans sa volonté de simplification, des démarches entrepreneuriales et des relations entre administrations et secteurs économiques, c'est vraiment une démarche importante qu'il convient effectivement de pouvoir concrétiser chaque jour davantage. Comment cette volonté simplificatrice, à travers ce Plan Action Industrie que vous nous aviez présenté il y a peut-être un an et demi à deux ans – le temps passant vite, je ne suis plus sûr du calendrier – va-t-elle pouvoir s'articuler opportunément avec la démarche 2022 ?

En clair, le gouvernement est presque lui-même invité à faire son plan stratégique transversal, à faire ce fameux PST auquel il nous invite toutes et tous cordialement jusqu'à présent. Ce sera le cas moins cordialement dès 2018, parce qu'effectivement, chacun a noté l'importance de la sélectivité, le choix des priorités, l'identification des moyens – qu'il s'agisse de ressources humaines pour pouvoir mettre les choses en œuvre, d'obstacles politiques, le cas échéant, de voir des obstacles juridiques et également des moyens budgétaires à devoir allouer pour la concrétisation de ces fameux objectifs que nos communes et nous allons identifier dans le PST. Probablement, même si le document n'en portera pas le même nom dans sa démarche Horizon 2022, j'aime à croire qu'il s'agit-là aussi d'une volonté de démarche simili-PST, de sélectivité, d'identification des moyens, d'allocation de ceux-ci et donc d'atteindre des résultats mesurables, quantifiables et qu'on puisse accompagner tout au long des législatures à venir.

Je pense que votre document, tel qu'il a été esquissé jusqu'à présent, permet des rêves ambitieux sans toutefois verser dans l'utopisme. C'est là aussi que l'on doit pouvoir trouver une juste frontière pour éviter la critique facile, en particulier issue des bancs de l'opposition, visant à dire : « Votre démarche est un catalogue de tout ce qu'il serait sympathique de faire, ce sont des mots, mais derrière, il n'y a pas la capacité de

concrétisation qui est attendue parce qu'on parle toujours de principes, mais que ce n'est pas concrétisé dans les faits ». On a encore entendu d'ailleurs le Sieur Borsus, ici, il y a quelques instants, dire : « Des mots, des mots et rien de concret ... ».

Je pense qu'on doit pouvoir rêver la Wallonie de 2020 et la doter d'un projet ambitieux. C'est la démarche que vous impulsez à travers l'Horizon 2022, en se gardant de verser dans l'utopisme, mais en ayant aussi une capacité d'audace.

Ce que j'apprécie, à titre personnel – et le cdH particulièrement – à travers la démarche, c'est qu'elle a veillé, de manière inédite ou, en tout cas, bien davantage que par les initiatives précédentes, à articuler et à intégrer dans la réflexion, de manière volontariste, les leviers qui sont ceux de la Communauté française, de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela m'inspire deux réflexions. La première, c'est de dire : « Bravo d'avoir eu conscience et d'avoir intégré la pertinence de ces leviers que sont notamment la culture et l'enseignement dans le redéploiement économique de notre région. La culture, pour n'évoquer que ce levier-là, ce n'est pas qu'un levier de développement humain, c'est aussi un magnifique levier de développement économique.

Prenons un exemple dont celles et ceux qui me connaissent savent que je l'affectionne : Bilbao. À l'époque, quand on a évoqué, dans cette ville en déclin, le fait de consacrer 133 millions d'euros à l'accueil d'un musée Guggenheim, personne à l'époque n'en voulait. C'est assez comique de relire d'ailleurs toute l'histoire de ce musée. À l'époque, personne ne le souhaitait. Effectivement, vous avez raison, le Louvre à Lens, actuellement, en est aussi une belle signification. Mais, à l'époque personne ne voulait de Guggenheim, parce que tout le monde trouvait complètement fou d'investir 133 millions d'euros en plein cœur d'une ville en déclin et dont personne ne mesurait que la culture allait pouvoir être le levier de reconversion.

Aujourd'hui, ce centre, ce musée, a rapporté 27 fois plus que ce qu'il a coûté ! Aujourd'hui, 70 % des visiteurs de Bilbao y vont d'abord pour le musée.

Alors, soyons clairs, je ne suis pas en train de dire ici qu'il faut créer des Bilbao partout, pas plus qu'il ne faut faire des Calatrava partout, je dis simplement ...

M. Luperto (PS). - Et le Botta ?

M. Prévot (cdH). - J'entends M. Luperto me dire : « Et le Botta ? ». Tu peux relire, Jean-Charles, les déclarations, même si ma formation politique à l'échelle locale, à l'époque, a combattu le dossier, j'ai été le seul, je pense, à reconnaître à de multiples reprises que je pensais que c'était une opportunité manquée.

Maintenant, on ne va pas pleurer sur le passé, mais je pense qu'à travers l'illustration de Bilbao, ce que je veux plaider, c'est l'importance de l'articulation entre culture et économie ; c'est l'importance d'utiliser ce levier. En évoquant Bilbao, c'est plus un état d'esprit, qu'une volonté de transposition du modèle. C'est un état d'esprit qu'on doit avoir et qu'à travers la démarche Horizon 2022, vous souhaitez impulser.

S'agissant d'ailleurs de la fédération et de Bruxelles, je vais peut-être dire tout haut ce que certains disent plutôt tout bas. Je pense qu'on déploie une énergie forte, depuis des années, à convaincre chacun et chacune, même les plus régionalistes d'entre nous, qu'il n'y aura de salut wallon qu'à travers des synergies avec Bruxelles, que même si cela fait mal aux oreilles de certains issus de bassins importants, le véritable et le premier poumon économique de la Wallonie, c'est Bruxelles.

Honnêtement, je suis parfois chagriné de ne pas avoir le sentiment d'un effet retour. Je n'ai pas le sentiment que les Bruxellois eux-mêmes, les parlementaires bruxellois, se sentent investis d'une volonté de destin commun minimal avec la Wallonie ; que le regard, toujours porté par un grand nombre de Bruxellois, à l'exception peut-être de la minorité d'entre eux ayant la chance de siéger à nos côtés dans cet hémicycle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il n'y a pas encore de prise de conscience ; que c'est à travers les deux enjeux que l'on pourra émerger, comme si Bruxelles était encore sur son île. On oublie d'ailleurs que Bruxelles est, pour bonne partie - et le ministre du Budget l'aurait rappelé lui-même - aussi financée par les avoirs des entités fédérées qui sont les nôtres.

Donc, j'aurais envie de plaider, Monsieur le Ministre-Président, sans avoir encore la solution du comment. Peut-être qu'un contact, voire un débat à la Cocof, pourrait être intéressant pour qu'il y ait peut-être, dans les années à venir, aussi un essor de la conscience bruxelloise de l'importance de partager un bout de chemin avec la Wallonie ; ce que, aujourd'hui, très honnêtement, toutes formations politiques confondues, on ne sent pas encore très palpable.

Pour le reste, je pense qu'il y a un enjeu aussi très important de cette articulation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, celui de l'enseignement, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Il y a quelques dizaines d'années, les villes, les régions, les pays qui étaient les plus prospères étaient ceux qui maîtrisaient notamment la sidérurgie et le charbonnage. La dramatique actualité nous rappelle que ce n'est plus le cas aujourd'hui, c'est-à-dire que détenir ces matières premières était signe de puissance et de richesses.

Aujourd'hui en Europe, et même partout ailleurs dans le monde, les villes, les régions et les pays qui émergent sont ceux qui misent sur la dimension

cognitive, l'intelligence, le capital humain, l'enseignement, la formation, comme autant de vecteurs de développement, notamment de l'essor économique.

C'est là où, plus encore qu'à travers les différents Plans Marshall, la perspective qui est esquissée par Horizon 2022, me semble-t-il, est porteuse d'espoirs et de choses positives.

Par contre, je pense qu'il faudra davantage préciser quelles sont les intégrations et les articulations possibles par rapport aux enjeux budgétaires et institutionnels. En effet, on partage tous ce constat, mais reconnaissons, pour ne pas non plus jeter la pierre inutilement, qu'il est particulièrement complexe d'esquisser la réponse. Comment anticiper au mieux, dans cette perspective 2022, les changements institutionnels annoncés suite à la sixième réforme de l'État, alors même que l'on en connaît les grandes esquisses, mais pas encore le détail ? Comment intégrer au mieux les modifications de la loi spéciale de financement et de trajectoire budgétaire pour doter adéquatement nos priorités des moyens qui seront requis ? Là-dessus, c'est vrai, il y a encore beaucoup de questions sur le document 2022 tel qu'il existe aujourd'hui. Cependant, nous le savons, nous n'en sommes qu'à la phase embryonnaire de ce que sera, au final, le document. En tout cas – et je le dis à l'enseigne du bureau d'études qui a été chargé du suivi – c'est un élément sur lequel il y a des clarifications, des réponses qui sont certainement attendues.

Sur le fond, je voudrais aussi revenir sur quelques éléments de proposition, et notamment sur l'importance de la recherche, toujours dans cette perspective d'une région qui misera sur les nouvelles technologies, qui fera émerger tous les développements au niveau cognitif. Quand on parle de la recherche, ce n'est pas seulement parler de la recherche au sein des universités. C'est aussi évoquer la recherche dans les hautes écoles, dans les centres de recherche, dans les entreprises, là où les plus grandes valorisations des découvertes sont faites. C'est incontestablement un des maillons essentiels pour assurer le développement de notre région et la rendre réellement compétitive. C'est vraiment un élément sur lequel on souhaite mettre l'accent.

Il faut élargir également la base exportatrice des différentes entreprises wallonnes. C'est aussi un élément clé sur lequel on doit travailler. Il faut davantage améliorer les relations entre l'administration et le monde des entreprises. L'adoption récente, par le conclave ministériel, d'une perspective quant à la fusion entre l'ASE et l'AST va, me semble-t-il, dans le bon sens, même si cela a généré quelques réticences. J'ai eu la chance, à l'époque, d'être commissaire du gouvernement au sein de l'ASE à ses débuts. C'était déjà, à l'époque, une question qui se posait en termes d'opportunité. Gageons maintenant que la fusion des deux entités permettra effectivement d'accroître la valeur ajoutée de ce qu'était, jusqu'à présent, l'action de chacune des deux prise individuellement

Je pense aussi qu'il y a un autre élément qui doit être ajouté, comme le suggère d'ailleurs le Conseil économique et social, de Wallonie, c'est notamment tout ce qui concerne les politiques spécifiques : centrer un sixième enjeu spécifiquement sur l'emploi. Là, je pense que cela doit apparaître de manière plus claire et plus forte.

Nous pensons également, puisque cela fait partie historiquement de notre ADN – le débat que nous avons encore eu largement ce matin en Commission de l'agriculture nous le rappelle – qu'il conviendrait d'enrichir le document d'une ambition plus large en matière agricole. C'est une des propositions que nous formulons. En effet, nous vivons dans une région où la ruralité est non seulement un fait, mais un atout. Il me semble que nous ne pourrons pas parler d'essor et de développement sans aussi y intégrer cet enjeu du développement agricole, sachant aussi toutes les retombées que cela peut avoir en termes d'emploi et de valeur ajoutée. Ce sont tous les facteurs de l'agroalimentaire, les fournitures. Ce n'est pas pour rien qu'il y avait aussi, au sein du Plan Marshall, un axe et un pôle qui visaient ces compétences, un cluster.

Il nous semble qu'il faut davantage anticiper aussi, notamment dans les matières qui seront transférées, les questions qui se poseront en matière de gouvernance, de logistique, de gestion du personnel, et puis aussi, éviter – le mot a déjà été prononcé par certains collègues à cette tribune – les tabous, notamment ceux qui concernent la simplification de nos structures. Je pense aussi à nos provinces, à la définition des bassins de vie ; on sait qu'il y a, là aussi, des étapes additionnelles à envisager.

Je l'évoquais ici, lors de ma première intervention, suite à l'exposé présenté il y a quelques semaines, l'enjeu de repenser et de redynamiser la politique des villes pour qu'elle ne soit pas simplement un portefeuille d'attentions liées à la dynamique urbaine, mais que ce soit, plus largement, une politique volontariste d'essor, de dynamisation. En effet – l'étude qui a été faite par le bureau mandaté l'a d'ailleurs explicitement souligné – c'est aussi à partir des villes qu'il est possible d'impulser une dynamique économique importante qui va pouvoir jouer sur tout l'hinterland de ces différentes villes. De même, le rôle de capitale doit être largement assumé, comme cela a été dit et plaidé.

En guise de conclusion - en m'excusant auprès de vous, si certains estiment que j'ai déjà été trop long - nous voudrions, au nom du cdH, vraiment saluer le travail qui a été réalisé dans cette perspective Horizon 2022. En effet, si le schéma initial tel qui a été esquissé n'a pas été éblouissant au départ, nous avons le sentiment, au fur et à mesure que les semaines s'écoulent, que les débats se tiennent, que les échanges ont lieu, qu'on alimente, non seulement le contenu de ce plan, mais on permet aussi collectivement de mieux en cerner les contours et enjeux. C'est essentiel pour

permettre un processus d'appropriation par les parlementaires de cette démarche 2022.

Hier, le VOKA réclamait un new deal, à l'occasion de son congrès annuel. Plusieurs pistes étaient avancées en vue de relancer l'économie flamande et de créer de nouveaux emplois, en référence, notamment à la période 1995-2009 où 260 000 emplois avaient été créés. Ces pistes visent particulièrement les entreprises qui sont orientées vers l'innovation et l'exportation. Le VOKA préconise aussi la simplification en matière de fiscalité, thématique qui a été évoquée tout à l'heure par notre collègue, M. Disabato. Je ne vais pas dire, rassurons-nous, que le document du VOKA est mon livre de chevet, mais je reste néanmoins interpellé par la similitude de certaines pistes qui doivent aussi être exploitées par la Wallonie.

La Flandre, en ce moment, est également durement touchée en termes de pertes d'emploi. Nous le savons. En Wallonie, nous avons aussi des atouts à valoriser, ne fût-ce qu'au niveau de l'espace et de la qualité de certaines de nos infrastructures. Pensons notamment – cela a fait l'objet, tout à l'heure, d'une interpellation de notre ami bourgmestre de Farciennes – aux deux aéroports régionaux qui sont particulièrement compétitifs. Nous tenons, à notre sens, le bon bout du développement harmonieux et créateur d'emplois. Faisons en sorte d'apporter des réponses aux questions urgentes qui se posent et gageons que, grâce à la créativité et grâce à l'implication d'un grand nombre d'acteurs en amont de cette réflexion de cette dynamique 2022, nous aurons l'occasion, collectivement, de pouvoir, sur toutes les travées de cette assemblée, porter un projet dont nous serons convaincus qu'il est précurseur, avant-gardiste, et qu'il répond aux besoins de cette Wallonie dans la perspective des dix ans à venir.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. Président. - Merci Monsieur Prévot.

La parole sera successivement à MM. Wesphael, Stoffels, Mme Cremasco et M. Collignon.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, je voudrais apporter un éclairage un peu différent de ce que j'ai entendu jusqu'à présent, en soulignant la qualité des interventions en termes de contenus, principalement.

Je soutiens votre démarche. Il y a juste une difficulté à laquelle je pense.

Cette démarche de redéploiement économique et social de la Région wallonne à l'horizon 2022 est salutaire, nécessaire et nous avons effectivement pris la mesure des actions à poser dans les semaines et mois qui viennent.

Cependant, j'ai un peu l'impression que nous le faisons, à pas, ou à train de sénateurs ... Sénat qui va disparaître.

(Réactions de plusieurs membres)

Ah ! Je vois à quel point ils se battent pour le maintenir. Cela promet pour les provinces !

M. le Président. - Poursuivez, Monsieur Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Il y a la deuxième option à laquelle on n'a pas pensé aujourd'hui et qui me semble la plus probable, c'est que nous n'avons plus le temps, et que ceux qui pensent s'inscrire doucement – je ne voudrais plus parler à pas de sénateur, mais doucement – vers l'approfondissement d'un projet wallon en lien avec Bruxelles d'ici 2014, se trompent. Un scénario – même si nous sommes tous fédéralistes ici, je le pense, nous tenons au pays, à ses institutions et à ses régions – que, je pense, nous devrons impérativement intégrer, c'est celui du confédéralisme à terme de 2014.

Cela veut dire que, si nous ne travaillons pas sur deux scénarios, le premier étant celui de M. Di Rupo qui dit ; « N'ayons pas peur, la peur est mauvaise conseillère, cela ira bien en 2014. Donc, travaillons et que les entités fédérées nous aident à confectionner notre budget, travaillons paisiblement ». Personnellement, je pense que c'est dangereux de parler de cette manière. Nous devons nous préparer aujourd'hui dans tous les domaines – économiques, sociaux, culturels et environnementaux – à un plan B, celui qui nous mettrait - sans le souhaiter bien entendu - dans la perspective dès 2014 et au-delà des transferts de compétences et en vue d'une septième réforme de l'État qui arrivera, qu'on le veuille ou non, en termes de rapports de force au nord du pays. Il sera difficile d'y échapper, si on ne prépare pas dans notre esprit cette éventuelle septième réforme de l'État et cette nécessité d'avoir un projet en rupture en Wallonie, susceptible de nous mettre face à nos responsabilités et de répondre à une Flandre qui deviendrait plus arrogante encore demain - ce qui risque d'être le cas - et d'avoir la capacité de nous redresser.

Pour cela, il y a un certain nombre d'éléments qui me semblent fondamentaux. Le premier est que nous avons intérêt à changer de méthode. Il nous faut, dès lors, non pas faire un peu plus que ce que nous faisons jusqu'à présent. On a vu que, sur ces 20 dernières années, des progrès ont été faits, mais cela ne change pas massivement les choses. Le chômage reste très élevé, notre environnement continue à se dégrader et la culture d'entreprise n'est pas encore le vecteur et le secteur du développement économique de notre région, notamment le soutien aux très petites entreprises et aux

PME.

Aujourd'hui, on n'a pas encore compris que c'était ce secteur, en lien avec les filières vertes, qui devait manifestement et massivement être soutenu par l'activité politique du gouvernement et de notre parlement.

Deuxième élément sur lequel je me permets d'insister, ce sont les moyens. Vous pouvez citer - comme M. Disabato l'a très bien fait, toutes les filières - tous les projets possibles, du redressement économique pour la Région wallonne, mais en attendant, la réalité, c'est que la question des moyens est fondamentale. Or, nous allons devoir, Monsieur le Ministre-Président, voter un budget extrêmement difficile où on va réduire sensiblement des moyens dans un certain nombre de départements. Je parle bien du budget de la Région wallonne que le gouvernement nous a présenté. Voyons déjà, par exemple, ce qui se passe pour les TEC et les personnes âgées. Ce n'est qu'un élément, mais vous verrez que ce budget 2013 sera extrêmement dur pour dégager des moyens additionnels en faveur de la relance économique.

Nous allons aussi devoir participer à l'effort d'austérité budgétaire au niveau fédéral. Enfin, personne n'en parle, même pas les médias, viendra s'ajouter à tout cela, à toutes ces économies, dans quelques semaines, un traité européen d'austérité qui demandera au Fédéral, aux entités fédérées, et aux communes, de faire le double des efforts d'assainissement budgétaires que nous avons réalisés jusqu'à présent.

Monsieur le Ministre-Président, la question qui se pose avec une acuité certaine - si je puis m'exprimer de manière aussi précise - c'est de savoir quels outils il faut mettre en œuvre pour pallier ce déficit budgétaire, c'est-à-dire quels moyens nous allons accorder à la Wallonie pour qu'elle soit en capacité de récolter l'épargne de ses concitoyens, au-delà du caractère cosmétique et assez limité, pour ne pas dire inutile, de la caisse wallonne que nous avons dénoncée ici en termes de manque d'ambition à bien des égards. Il faut trouver les moyens institutionnels par une banque publique ou par un livret vert, au niveau wallon, pour récolter l'épargne des Wallons qui n'est pas nulle : elle tourne à plus de 100 milliards d'euros.

Cette épargne, aujourd'hui, n'est pas mobilisée en faveur d'un grand projet wallon. Il y a donc lieu - je le pense et je ne suis pas le seul à le penser - de venir ici, parce que je note que pendant des mois, le débat sur l'avenir de la Wallonie a été confisqué au Parlement wallon. Ce n'est que maintenant que l'on peut en parler un peu, mais pendant des mois et des années, cela a été confisqué. Nous avons intérêt aujourd'hui à venir avec un projet en rupture sur le plan institutionnel. Pourquoi avons-nous besoin d'autant d'OIP ? J'entendais un beau débat sur le prix de l'énergie, ce week-end sur la RTBF, où certains estimaient que le coût de l'énergie pour le citoyen allait augmenter de 10 à 13 %. Mais c'est un fait de par la distribution puisque nous conservons en Wallonie 22 structures de distribution d'électricité et 8 de gaz. Faites deux institutions et vous verrez que la facture des ménages en Wallonie chutera de manière considérable et permettra au moins de stabiliser les prix de l'énergie.

Bref, il nous faut deux scénarios. Un scénario normal – celui qui nous conduirait petit à petit, vers 2014, dans une logique où on repartirait vers une entente fédérale et vers un fédéralisme qui se porte bien, avec un changement de cap au niveau flamand sur le plan du rapport de forces, ce à quoi je ne crois pas beaucoup et un deuxième scénario - que personne ne veut aborder aujourd'hui, absolument personne - qui nous mettrait face à une logique confédéraliste qui est probable.

Il y a une chance sur deux qu'en 2014, nous soyons devant un scénario confédéraliste que nous n'aurons pas, nous, Wallons et Bruxellois francophones, je l'espère, et, choisi. Si on ne s'y prépare pas, je pense qu'on sera en difficulté.

Enfin, je pense que nous avons intérêt, plutôt que de parler transversalement et de faire des commissions transversales au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à ce que la Wallonie ait un projet propre, avec sa propre démarche, sa propre culture, sa propre ambition en termes de redéploiement économique. Nous avons intérêt à ce que Bruxelles fasse exactement la même démarche en termes de projet bruxellois. C'est à partir du moment où il y aura deux projets forts, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, que nous serons d'autant plus forts pour signer ensemble des accords de coopération qui dépasseront, et très largement, l'enseignement, la culture ou le sport, mais qui seront aussi des accords de coopération – on a parlé de l'attractivité de Bruxelles tout à l'heure – économiques, sociaux et environnementaux entre les deux régions. Cela me semblera plus fort qu'une institution aujourd'hui communautaire intéressante à bien des égards, mais qui est limitée sur le plan des compétences et des liens économiques qui devraient exister entre la Wallonie et Bruxelles.

Mettons le turbo pour que nous puissions nous-mêmes avoir un projet wallon en rupture avec le passé, parce qu'on ne peut plus faire la même chose que ce qui a été fait au cours de ces 20 dernières années.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, si nous sommes tous d'accord pour orienter la Wallonie dans une relance plus que nécessaire, il reste à savoir comment nous comptons procéder.

À titre personnel, j'ai lu, avec attention les remèdes proposés par le journal *Le Soir,* axés sur les thèmes

comme celui de l'école, la formation, le paysage institutionnel, les coûts salariaux, les investissements ciblés, la recherche et le développement, et cætera.

C'est entre autres autour d'eux que nous devons articuler notre réflexion et notre action qui devrait, quant à elle, s'articuler en termes de résultats tangibles.

Je vais, puisque le temps de parole est limité, me focaliser sur quatre exemples.

Concernant la formation, nous devons nous poser une question. L'école est-elle adaptée aux demandes de l'entreprise ? M. Yann Hendricks, Professeur d'économie de l'UCL, nous apprenait au mois de septembre qu'au sein de l'Europe, c'est en Belgique que l'inadéquation est la plus forte entre la formation et la réalité du marché du travail. Il disait : « On forme des tas de philosophes, de psychologues, d'économistes et, en chimie et en ingénieur, on n'a personne ».

Monsieur le Ministre-Président, c'est effectivement le moment de rapprocher l'école et l'entreprise, et peut-être de se mettre autour d'une table avec l'ensemble des forces qui essaient d'œuvrer dans ce sens. Je prends encore une fois à titre d'exemple le rapprochement qu'il peut y avoir avec cette petite Communauté germanophone dont je suis issu. Est-ce le moment de développer une véritable filière de formation en alternance, organisée en coresponsabilité entre l'école et l'entreprise ? En tout cas, on observe que les jeunes qui ont été formés dans cette filière trouvent plus facilement de l'emploi et sont plus à l'abri du licenciement, et bon nombre d'entre eux créent de l'emploi.

Deuxième réflexion, pour ce qui concerne la dimension R&D, il ne fait aucun doute que l'accélération de la transition vers une société de la connaissance est un des défis-clés pour améliorer la position concurrentielle de la Belgique. Nous devons dès lors exploiter au maximum et amplifier notre potentiel en ce domaine. Nous sommes toujours à la traîne en termes de budget consacré à la recherche et au développement, comparé au PIB et avec nos principaux partenaires commerciaux que sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas.

La Commission européenne a souligné la fragmentation des dépenses publiques en recherche et développement entre les différentes régions du pays et la baisse des investissements privés dans ce secteur.

Au-delà des paroles, il faudra examiner si les actes concrets sont posés, lors de l'adoption du budget 2013, par exemple.

Troisièmement, si la relance est nécessaire, elle ne doit certainement pas être réalisée sur le seul dos des travailleurs, comme on peut entendre certains discours. Je pose ici une double réflexion concernant la flexibilité et la nécessité d'une véritable politique européenne en la matière. J'entends beaucoup parler de flexibilité. Aujourd'hui, les possibilités d'engager et de licencier sont déjà plus souples que dans certains pays qui nous entourent. Nous avons également un système de travailleurs intérimaires qui commence à prendre de l'ampleur par rapport à l'emploi classique, avec tous ses aspects, positifs et négatifs, pour le travailleur.

Je pose dès lors la question suivante : comment devrons-nous œuvrer pour répondre à la fois aux attentes légitimes des investisseurs et aux attentes légitimes des travailleurs ? La flexibilité du travail, la multiplication des contrats de travail atypiques avec toutes les perspectives, ou tout le manque de perspectives, que cela entraîne à long terme, impacte la demande interne sur le long terme, mais il impacte également la sécurité d'existence du travailleur qui, je tiens à le rappeler, est père ou mère de famille et qui n'est pas seulement une unité en termes de masse salariale.

Quelle est, par exemple, la banque qui prêtera à un travailleur intérimaire pour qu'il puisse construire son logement ? Voilà une question très concrète, très terre à terre, à laquelle il faudra aussi répondre, tant en termes économiques que sociaux.

Quatrièmement, concernant la politique économique européenne, M. Pascal Delwit posait la question suivante : notre « paysage politique » est-il le mieux indiqué pour faire face aux coups durs économiques et sociaux, comme on les vit actuellement ?

Il répondait ensuite que ce qui se passait aujourd'hui, en prenant l'exemple de Ford-Genk ou Duferco, échappait largement à la décision politique, d'autant plus que nous sommes devenus un pays de « filiales » incontrôlables, aux mains de multinationales. C'est une manière très diplomatique pour décrire que bon nombre de décisions ne sont plus prises ni au parlement ni au gouvernement, mais dans les conseils d'administration des banques et des multinationales.

Monsieur le Ministre-Président, si nous n'avons pas toutes les clés en main, nous avons quand même le devoir d'agir avec les partenaires sociaux sur les politiques qui nous concernent directement pour intensifier et amplifier les résultats positifs engrangés par les dispositifs du Plan Marshall 2.vert et les pôles de compétitivité.

Dans ce débat indispensable, nous devons surmonter une série de clivages idéologiques et mettre en place une espèce de grande coalition économique, si nous voulons trouver des solutions audacieuses, prometteuses, innovantes, mais aussi respectueuses des attentes légitimes des travailleurs comme des patrons.

Monsieur le Ministre-Président, je resterai attentif à la construction rapide et progressive d'un Plan Horizon 2022, un plan qui ne reposera pas sur des promesses et des déclarations, mais qui devra se traduire en actions et

en résultats tangibles pour donner à la Wallonie la dynamique dont elle a besoin sur le chemin de la croissance et de l'emploi, ceci d'ici 2022. C'est le délai qui nous est dicté par l'accord institutionnel pris au niveau fédéral.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, j'ai eu l'occasion d'avoir très peur à la première présentation d'Horizon 2022, quand on s'est réunis ici, car j'avais vraiment l'impression, à la suite de toutes les interventions, qu'on mettrait les moyens avant l'objectif. Les premières réflexions, c'était : « Comment va-t-on saisir les moyens ? Comment va-t-on saisir l'épargne ? On n'y arrivera jamais parce que le plan de secteur ne le permettra pas. Mais attention, on va quand même implémenter le SDER ». Les réflexions mettaient en avant les moyens, en l'occurrence la non-possibilité d'atteindre certains objectifs, à cause des moyens.

Vous m'avez donné raison, en disant : « Je pense et nous pensons que les questions sont bien posées, en l'occurrence l'Horizon 2022, c'est un horizon qui est assez loin que pour pouvoir se poser les bonnes questions et réellement rebattre les cartes ». Quand les experts sont venus répondre aux différentes questions posées, j'ai trouvé le cadre extrêmement ouvert et très intéressant.

À ce moment-là, je trouvais que j'étais restée sur ma faim quant aux propositions qui étaient faites à l'époque. Je me suis dit que les questions sont bien posées et il faut réfléchir en termes d'objectifs et pas de moyens et surtout pas se mettre les barrières intellectuelles ou concrètes sur le chemin avant même de connaître l'horizon – c'est le cas de le dire. Il faut raisonner à l'inverse et, pour une fois, l'occasion nous en est donnée. C'était très réjouissant.

J'ai maintenant moins peur que lors de ma première intervention, parce que la tonalité a changé dans l'ensemble des interventions. C'est très certainement dû à votre appel à propositions. Je me suis sentie en partie visée, comme d'autres collègues : « Ce n'est pas assez audacieux, alors venez rebattre les cartes, venez faire des propositions in concreto ». L'objet politique non identifié de M. Cheron est un peu plus identifié, auquel cas on a un cadre plus ouvert à la réflexion.

Je vais vous donner des exemples, notamment les quelques propositions que je voulais avancer, lorsque j'ai demandé quand nous pourrions faire ces propositions audacieuses. J'ai même entendu M. Borsus parler de bouleversements. Par ailleurs, tous les groupes politiques, et singulièrement le parti socialiste, ont fait des propositions sur le fond, en disant que, si on veut changer la face des choses, on peut réfléchir. Par exemple, la filière bois, en termes de production, qu'est-ce que cela peut apporter comme valorisation du début à la fin ?

J'ai sous-entendu que, derrière, il en va de cette filière-là comme des autres. Le raisonnement est intéressant et, à mon sens, mais encore une fois, au départ, l'objet n'était pas très bien identifié, plus en cohérence avec l'horizon qu'on se donne de 2022.

Je voulais reprendre complètement au hasard la thématique de la mobilisation du territoire pour vous faire notamment nos suggestions. Nous pensons que l'identification, comme ligne de force et comme enjeu, est une identification, encore une fois, qui est bien posée, où il est quand même dit que le territoire est le réceptacle dans lequel s'ancrent toutes les politiques publiques. Effectivement, l'importance qui est donnée par rapport à cela est intéressante et, je pense, bien posée.

Quant aux différents enjeux, quand ils étaient arrivés, il y avait « faciliter la mise à disposition de terrain et la possibilité de les équiper » – pour être plus concrète et plus propositionnelle, quand je vous disais, Monsieur le Ministre-Président, que cela ne me semble pas très audacieux. C'est que ce qu'on proposait. Autant, effectivement, l'activité économique est un de nos sujets de préoccupation lié à son ancrage territorial et un enjeu majeur pour la Wallonie et pour sa définition dans le futur, quand on me dit qu'il faut mobiliser les zones d'activité économique, leur permettre leur mise en œuvre, et cætera, j'ai envie de dire que c'est d'abord et avant tout la DPR. J'espère que, comme on l'a déjà dit avant moi dans mon groupe, d'ici à 2022, il y aura 2014.

C'est en cela que les réponses ne me semblaient pas audacieuses. Si vous voulez nos suggestions par rapport au fait de mettre d'abord le projet avant les moyens, par rapport à la mobilisation des terrains industriels pour la Wallonie et de l'activité économique en règle générale, quels sont les terrains qui sont aujourd'hui plutôt accessibles par la voiture et par la route ? Quels sont les terrains qui sont aujourd'hui mobilisés via la voie d'eau ? Quels sont aujourd'hui les terrains qu'on pourrait valoriser via le rail ? Je pense que vous êtes notamment ou en tout cas au moins un des promoteurs d'une étude de mobilisation, une étude sur les terrains qui peuvent être mobilisés par rapport à la voie d'eau. Qu'on prenne l'ensemble de ces terrains, qu'on regarde leur disponibilité, leur capacité de recyclage et qu'on ait un plan de mise à disposition par rapport à nos entreprises de nos zones d'activité économique, ce qui inverse complètement la tendance, plutôt que d'accueillir des investisseurs ou plutôt de les accueillir moyennement, en disant « Vite, il faut libérer les terrains » et on est un peu pris au dépourvu ; c'est d'avoir nous-mêmes au départ notre Horizon 2022 sur ce qui est exploitable au mieux, le plus durablement, le plus soutenablement et en accueillant, finalement, cette reconversion de l'activité économique que nous désirons.

C'est en cela que je pense que c'est plus audacieux quand on inverse la tendance dans ce sens-là. J'ai envie de demander aux experts quels sont les terrains qu'on pourra mettre à disposition. Où en est-on dans les études ? Comment planifie-t-on ? Que va-t-on pouvoir faire pour passer par la voie d'eau, par le rail ou par la route ? Qui peut-on effectivement accueillir, auquel cas, il faudra faire un choix ? Il faudra progressivement en accueillir certaines, être peut-être un peu plus exigeant vis-à-vis d'autres et savoir quel est notre plan de déploiement de l'activité économique, et pas le subir à moitié. C'était cela, la logique.

Si je dois faire une autre suggestion par rapport à la mobilité, mon chef de groupe a parlé, non pas de mobilité, mais d'accessibilité.

Là, je lis, à la réponse de la mobilité et de l'accessibilité – Dieu seul sait si la question est vaste et complexe – qu'une des réponses, qui, de mon point de vue, n'est pas très audacieuse, c'est la mobilité domicile-travail. Qui, aujourd'hui, dans le 21e siècle peut encore calculer des demandes de mobilité par rapport à un hypothétique lieu de travail qui est encore plus hypothétiquement le même pendant une durée de temps relativement longue ?

J'ai envie de dire que si je dois faire des suggestions audacieuses, c'est d'envisager la mobilité autrement. Envisageons non seulement le loisir, la culture. Pourquoi dans les déplacements, la culture n'est-elle jamais prise en considération ? Combien de trajets ne sont pas consommés pour avoir justement accès à cette offre culturelle ? Faisons le pont avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Considérons le fait de ramener le débat de la mobilité aux déplacements domicile-travail.

Vous m'avez demandé si je ne trouvais pas cela suffisamment audacieux à mon goût de faire des propositions ; je vous les fais : ayons un plan de mobilité global, transversal et qui va plus loin que ces seules mesures.

J'avais aussi envie de parler des communautés de territoire et de la politique de la ville. Pour ce qui concerne les communautés de territoire, on voit notamment émerger – et c'est aussi dans le discours de M. le Ministre Furlan – des communautés de territoire qui ont vraiment quelque chose d'intéressant de mon point de vue, car ce sont des projets qui naissent sur un territoire et qui sont, plus ou moins, spontanés à l'heure actuelle. Le Pays de Herve, par exemple - je prends des exemples complètement diversifiés, M. le Ministre Furlan le fait et vous le faites également. Je ne pense pas être dans le faux en mettant le projet Wapi de la Wallonie picarde ou le projet Pays de Herve au futur. Ils ont des tonalités, ils ont émergé d'enjeux complètement différents. On comprend que, dans le Pays de Herve, la crise du lait soit fédératrice. On comprend qu'en Wallonie picarde, l'économie et l'éducation soient peut-être plus au centre des intérêts. Au-delà de cela, ce sont des projets qui émergent spontanément, qui sont excessivement durs à structurer dans le long terme. J'ai envie de dire qu'un des enjeux de l'Horizon 2022, c'est de savoir ce qu'on fera de ce qu'on a laissé nous-mêmes émerger. À un moment, le pouvoir politique devra prendre ses responsabilités par rapport à cela.

Cela, pour moi, c'est un horizon qui est important.

Auquel cas, quitte à les remettre complètement en question, je pense – et un de mes collègues l'a déjà évoqué – qu'une des dimensions très importantes dans ces bassins de vie, notamment dans ces premières expériences qui sont là pour l'instant, avec aussi des structures décisionnelles, même si elles ne sont pas justement formatées comme on en a l'habitude, mais on a peut-être beaucoup à apprendre aussi de cette rencontre du terrain, du monde politique, des intercommunales, et cætera, ou dans un cadre décisionnel – que va-t-on en faire à long terme ? J'ai l'impression qu'une réponse audacieuse serait d'avoir des chemins par rapport à cela, sur le fait que, s'il devait émerger quelque chose qui irait dans ce sens-là, ce serait d'en assurer la cohérence et surtout qu'elles ne se détruisent pas les unes les autres.

J'ai envie de voir dans l'Horizon 2022, soit on me dit qu'on arrêtera à un moment ou un autre, soit on me dit qu'on laissera cela émerger en cohérence, et cela prendra de plus en plus de place et on verra. En même temps, on a réussi à avoir ce qui me semble être un enjeu majeur, une non-rivalité entre les deux destructrices.

Par rapport à la politique de la ville, j'ai envie de rebondir sur les propos de M. Prévot qui cite Bilbao. Il n'a pas tort. Personnellement, je citerais bien la gare des Guillemins, voire - on en a parlé - le projet Botta ; ce sont autant de gares et d'objets architecturaux que vous en désirez. J'ai vraiment envie de rebondir par rapport à cela car effectivement, s'il y a des projets qui doivent être majeurs, et insérer une dynamique différente, il faut très certainement les attirer aussi, et ne pas croire que c'est la cerise qui va attirer tout le gâteau. Dans le cas de Bilbao, un plan de réflexion à très long terme sur un bassin de vie a été suivi, que ce soit sur l'accessibilité, ou sur l'emploi. La redynamisation de Bilbao, ce n'est pas le Musée Guggenheim, c'est une vraie politique de fond sur laquelle on est venu mettre la cerise sur le gâteau : Guggenheim. Bien entendu, on peut réfléchir que la cerise soit belle, mais en croyant que c'est elle qui va attirer le reste ou en croyant que le redéploiement, si on parle politique des villes, c'est une tendance et une méthodologie de réflexion qui est complètement différente.

Battons les cartes, on a l'occasion de l'Horizon 2022 pour dire que ce n'est pas la cerise qui va attirer le gâteau.

À un moment, il ne faut pas croire que ...

M. Prévot, que j'ai eu le malheur de citer, a donc l'occasion d'intervenir.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Je souscris tout à fait aux propos de Mme Cremasco.

Si elle m'a, et je n'en doute pas, écouté attentivement, j'ai bien dit que je ne demandais pas qu'il y ait un nouveau musée du style Guggenheim ou Lens-Le Louvre qui soit créé parmi les projets. J'ai dit que c'était un état d'esprit de type Bilbao qu'il fallait, c'est-à-dire oser notamment activer le levier culturel comme capacité de moteur économique, même quand cela apparaissait à contre-courant par rapport au calendrier ou quand on vit une crise économique et qu'on n'a pas le sentiment que ce sont des leviers comme ceux-là qu'il faut. C'est cet état d'esprit qu'on doit trouver dans la démarche 2022 plus que de plaider pour avoir des briques.

M. le Président. - Je pense qu'on vous a bien compris.

Poursuivez, Madame Cremasco, s'il vous plaît.

Mme Cremasco (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Merci quand même à M. Prévot pour son intervention. Oser activer le levier culturel, bien sûr, faire le lien direct et aussi étroit avec un bâtiment emblématique que celui de Bilbao. Pour moi, le levier culturel est autre, mais justement, discutons-en dans l'Horizon 2022 car ce que je voulais ici mettre en avant, c'est que notre stratégie à long terme ne doit pas – et si elle mobilise l'activité culturelle, bien sûr – être caricaturée. C'est vite fait. Le propos est vite caricaturé, en disant : « Voilà, on a quelques grosses institutions un peu flamboyantes, elles vont tirer l'ensemble vers le haut ». Ce n'est effectivement pas le cas, mais je dis et je répète qu'une cerise sur un gâteau, c'est important et que cela termine le gâteau de façon intéressante sur l'activité agricole.

Enfin, je vous avais promis de faire des propositions qui, à mon sens, sont audacieuses ou, en tout cas, ouvrent plus le jeu que celles que j'ai pu trouver pour l'instant sur l'activité agricole. C'est le moment ou jamais par rapport à cela, plutôt que d'avoir des considérations qui me semblent ponctuelles et qui me semblent, par ailleurs, devoir être implémentées plutôt d'ici 2014. Reconsidérons notamment la zone agricole comme une zone à part entière. Pour l'instant, le débat, si je veux stigmatiser un peu entre la zone agricole et la zone urbanisée, la zone agricole reste un vide. Osons reréfléchir son activité, son attractivité, son occupation aussi par rapport à la résidence, dans les nouveaux entrants, des plus petits agriculteurs, son agriculture biologique. Osons prendre cet espace comme un espace en plein et pas un espace en creux.

Voilà, j'ai voulu illustrer en fait mon propos qui disait qu'on vise d'abord des objectifs, fussent-ils ambitieux, ...

M. Borsus (MR). - Juste une remarque, Madame Cremasco. Ce que vous décrivez, c'est la révision des plans de secteur que nous appelons de nos vœux depuis bien longtemps.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur Borsus, vous faites la démonstration que soit vous ne m'avez pas écoutée ou que je ne suis pas claire. Avant de parler de révision de plans de secteur, parlons effectivement du projet qu'on a pour la zone agricole. On se met, au départ, des barrières qui sont des barrières de moyens. Tout ce que j'ai dit n'est absolument pas valable avec le CWATUPE qu'on a à l'heure actuelle. Avec lequel on a au moins la chance de pouvoir envisager une révision de fond par rapport à celui-là. Je veux dire que, par rapport à l'ensemble des outils wallons, tout ce que j'ai dit, on peut alors le jeter à la poubelle. Si on ne peut pas réenvisager cela et se donner un objectif et puis après voir quels moyens il faut changer, alors là, et c'était la crainte que j'avais, Monsieur le Ministre-Président, pour moi, l'exercice a moins d'intérêt.

M. le Président. - Merci, Madame Cremasco.

Et pour terminer cette série, la parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Président. Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, rassurez-vous, je vais essayer d'être concis car je pense que beaucoup de propos intelligents ont été tenus aujourd'hui. On va essayer de s'aligner.

Je regarde M. Cheron. Vous nous avez gratifiés d'une qualification relativement au Plan Horizon 2022, en parlant de l'objet politique mal identifié, si j'ai bien retenu ce qui s'est dit en fédération. J'y vois, pour ma part, plusieurs raisons et plusieurs mérites à ce débat. Je vais essayer d'être court et synthétique puisque l'heure avance et qu'on entendra avec délectation la réplique du ministre-président.

Le premier mérite que je souligne à cette démarche Horizon 2022, c'est que je partage le sentiment de certains quant à un sentiment d'urgence à redéfinir un projet wallon, à remettre en place la dynamique wallonne.

Est-ce à dire que je considère que le gouvernement a mal travaillé ou qu'il est apathique ? Ce n'est pas du tout le propos. Je pense qu'il y a eu beaucoup de plans au cours des années. On les a connus : le Contrat d'Avenir, le Contrat d'Avenir actualisé, le Plan Marshall, le Plan Marshall 2.vert. Je crois qu'ils ont tous eu leur lot de réussite. On a parlé de retour de l'attractivité en Wallonie. Je pense même que la Flandre a essayé de prendre en exemple le Plan Marshall. On a aussi, à un moment, retrouvé de l'envie en matière d'exportation, mais on doit aussi à la vérité de dire que les

circonstances maintenant ont changé et que ce sont elles qui me font parler de sentiment d'urgence.

Les circonstances, on les connaît. La crise économique qui, au départ, était une crise qu'on pouvait penser bancaire, conjoncturelle. Je pense que c'est une des plus graves crises que notre société doit traverser. C'est une crise européenne, voire mondiale et que peu de pays y échappent. Donc, il y a cet élément-là qui est venu perturber l'ensemble des chiffres dans l'ensemble des pays.

Ensuite, on ne vit pas isolés en Wallonie. Vous savez que c'est un pays compliqué, il y a eu une sixième réforme de l'État - M. Borsus l'a évoquée - nous allons accueillir de nouvelles compétences, et pas des moindres, qui toucheront de près le citoyen – soins de santé, fiscalité, activation de l'emploi. Le citoyen n'est peut-être pas encore suffisamment conscient que sa vie de tous les jours va maintenant beaucoup plus se décider à Namur qu'à Bruxelles. Je pense que, plutôt que d'être frileux dans l'acceptation du bout des lèvres de ces compétences, il faut les activer et en faire – comme d'autres l'ont dit – des opportunités pour coordonner mieux nos politiques économiques, par exemple avec nos politiques d'emploi, de formation. D'autres l'ont dit, ce sont des lieux communs, mais je veux ici le répéter avec force.

Troisième élément, et non des moindres, je crois que c'est peut-être le plus important, c'est que nous avons - c'est ce qui a motivé le Plan Horizon 2022 - le mécanisme de la loi de financement. La loi de financement entre les entités fédérées va singulièrement changer et, si nous voulons garantir – c'est là, la responsabilité du politique – un même niveau de vie, une même activité et un même bien-être à nos populations – c'est dans ce sens que je parle de responsabilité – il faudra mettre en œuvre un projet qui soit ambitieux, mais qui dépendra aussi du fait qu'on devra nous-mêmes activer les recettes. Donc, il faut être extrêmement attentifs et, pour cela, il ne faut pas se tromper.

Ce sont les éléments qui me font dire que le mérite de poser ce débat, c'est effectivement de voir la réalité en face et de se dire qu'il y a quelque part un sentiment d'urgence à relancer une dynamique en Wallonie sans dire que les plans précédents étaient mauvais. Ils ont eu tous du bon, mais je pense que, cette fois-ci, nous sommes face à une échéance qui est incontournable et que le changement de mécanisme de la loi de financement, quelque part, nous forcera à accélérer le galop.

Deuxième mérite – il y en a sans doute plus que ce que je ne vais en dire, je me limiterai à quatre – Monsieur le Ministre-Président, je pense que l'occasion de ce débat, l'occasion de ce plan, c'est aussi que le parlement se saisisse de ce dossier que le gouvernement a mis en œuvre, et que ce soit, au niveau de la population, une espèce de prise de conscience. Comme bon nombre d'entre vous, je suis encore actif dans la commune, mandataire communal ou pas, et vous irez, tout comme moi, chaque week-end, à la rencontre des citoyens. J'ai vraiment le sentiment qu'il y a un énorme décalage entre ce qui se passe dans notre sphère – je ne parle pas que de la sphère politique – je parle de tout ce qui tourne autour du monde politique, de tout ce qui a de l'influence, intelligentsia, si je peux utiliser ce terme-là, qui est conscient de l'évolution de notre pays, consciente des échéances, des compétences que nous allons devoir mettre en œuvre – je pense que la population, elle, vit encore dans l'image d'une Belgique protectrice, d'un État providence. Je crois qu'il faudra aussi, à l'occasion de ce plan, prendre nos responsabilités et aviser les citoyens avec beaucoup de méthodologie, de pédagogie, de ce que maintenant, l'avenir de nos concitoyens et de ce que maintenant, les Wallons savent qu'ils devront compter avec plus de Wallonie et moins d'État fédéral dans leur quotidien. C'est le deuxième enseignement.

Troisième mérite - et à tout seigneur tout honneur, j'en remercie le ministre-président - je crois qu'il est vrai que c'est une des premières fois que, anticipativement, on associe le parlement dans une démarche prospective qui est plus qu'économique parce que, finalement, si l'on saisit bien ce dossier, il s'agit de donner un plan – j'ai bien aimé la comparaison avec le plan stratégique des communes – mais, quelque part, ici, il y a de surcroît, comme dans nos communes, aussi une obligation de résultat et donc, je pense que le parlement doit jouer pleinement son rôle.

Le Plan Marshall 2.vert est un plan économique qui est bien conçu. C'était déjà resserrer les moyens, regarder les compétences qui sont porteuses, axer sur la recherche, faire le lien avec l'enseignement. Je pense que les recettes des régions qui se redéploient sont connues. Par contre – je vais encore faire le lien avec les citoyens, parce qu'on fait de la politique, pas pour soi, mais pour essayer de mener au mieux des politiques pour le bien-être de nos concitoyens – je crois que ce qui manque, c'est qu'il n'y a pas d'adhésion à ces différents plans.

La population ne se sent pas concernée par un projet, qu'il soit wallon ou peut-être même un projet, si on prend les étages de la maison, à tous les niveaux de pouvoir, la Wallonie, la fédération et même, la mutation de la Maison Belgique. Je pense que ce plan, c'est aussi, au niveau du parlement, l'occasion de se saisir de ce dossier et de dire, pour la Wallonie, qu'il nous faudrait peut-être exercer tel ou tel levier pour améliorer le redéploiement. Je ne dis pas cela par hasard parce que la Flandre, dès 1999, a émis, au travers de son parlement, des résolutions qui ont été finalement le sillon de sa politique pendant des années et des années.

Je n'ai pas dit qu'il faut être revendicatif, refermé sur soi comme on a parfois le sentiment que c'est le cas en

Flandre. Je pense qu'il faut absolument qu'à travers ce parlement, on puisse, nous aussi, avoir des revendications en lien avec notre projet économique, puisque le but de notre action est de redéployer notre belle Wallonie à travers l'ensemble de ses sous-bassins. On ne va pas entrer dans les détails, mais je partage aussi l'avis de ceux qui pensent que la Wallonie se redressera à travers les pôles urbains. Cela me paraît fondamental, mais on est déjà là dans un sous-débat.

Je plaide - puisque la porte a été ouverte et que le rôle du parlement doit s'affirmer - pour que l'on crée, par exemple, une commission qui s'occupe de revendications institutionnelles, non pas seulement à travers la fédération, mais aussi à partir de ce parlement. Je ne vois pas en quoi ce serait faire injure aux représentants wallons que de pouvoir parler de l'avenir de leur région. J'ai parfois le sentiment, d'ailleurs à cet effet, que l'on parle de réformes institutionnelles, de changements un peu partout dans les médias. Si vous allumez la radio le matin, vous avez l'une ou l'autre éminence de parti, de syndicaliste, de mutuelliste, qui vient donner sa vision du pays, mais par contre, au parlement, peu ou pas de débat.

Je crois qu'à l'occasion de ce débat - et j'en remercie encore le ministre-président - nous devrions saisir cette opportunité pour, sereinement, peut-être en essayant de dépasser les clivages – quoique dans les familles politiques, il y a des sensibilités politiques différentes et sur la géographie institutionnelle ou intrafrancophone ou sur la géographie même du pays – nous avons à prendre nos responsabilités, c'est en tout cas mon sentiment.

Quatrième mérite, et non des moindres – j'ai retrouvé le mot dans la bouche de plusieurs d'entre vous – je pense que c'est l'occasion de dépasser les tabous. Il faut pouvoir, dans le but de réaliser un objectif commun qui est de redéployer une région, de la remettre en action, de lui rendre de l'attractivité, de retrouver le chemin de l'emploi et de la prospérité, se regarder le nombril, et il faudra oser ce débat intrafrancophone.

Je n'ai pas de tabou. Je pense qu'il faut emprunter le chemin que le ministre-président, à la tribune de la fédération, nous a indiqué. J'ai trouvé d'ailleurs beaucoup de pertinence dans sa réplique à cette tribune. Ainsi, vous indiquiez, et je vous cite : « Nous voulons associer le gouvernement et le parlement pour qu'ils prennent conscience de l'utilité de réfléchir ensemble sur la redéfinition du périmètre économique et institutionnel ». Vous poursuiviez, en demandant à travailler des logiques territoriales, en dépassant les clivages - si j'ai bien compris - entre les habituels tabous.

Quand on parle de vouloir redéployer la Wallonie et qu'on omet de parler de Bruxelles, on est tout de suite dans un schéma dans lequel on est dans un repli sur soi. Je rassure tout le monde sur le fond de ma pensée qui est que la Wallonie n'arrivera pas à se redéployer, si Bruxelles elle-même reste en panne. Malheureusement, à Bruxelles, pour gérer les institutions, il faut composer avec les Flamands au sein de l'entité bruxelloise et c'est peut-être là que se situe la petite difficulté.

Peut-être que ce qui nous sépare est que - je souhaite que l'on puisse avancer aussi - en Wallonie, à travers les différents plans que l'on met en œuvre, l'on puisse avoir l'ensemble des outils nous permettant de magnifier et d'avancer vers ces plans.

M. Prévot a magnifiquement illustré le propos par rapport à l'axiome de la culture. Je pense qu'il a vraiment illustré l'intérêt pour une entité de pouvoir maîtriser en partie l'outil culturel.

On sait tous que l'économie se fait en sous-bassins, qu'il y a des croissances économiques pour prendre l'exemple de celui que je connais le mieux, le bassin de Liège, d'Aachen. On sait tous aussi qu'il faut pouvoir maîtriser des leviers. La culture est effectivement, au-delà du fait de l'émancipation personnelle, un levier qui peut être extrêmement important.

Par contre, vous allez m'expliquer comment, à travers un plan économique, à travers une institution basée à Namur, vous allez pouvoir avoir une influence réelle sur l'activation de ces politiques culturelles. Là, je pense qu'il y a des passerelles sans tabou. Je ne veux pas régionaliser à tous crins, mais je pense qu'il y a besoin de maîtriser ces leviers.

Autre exemple : bien sûr que je suis pour la régionalisation de l'enseignement, mais je ne suis pas fermé à une autre formule qui peut arriver au même résultat. On parle tous d'enseignement. On sait qu'au niveau de l'enseignement, on met suffisamment de moyens. Eh bien, dépasser un tabou, c'est faire comme le ministre-président l'a suggéré, c'est peut-être aussi resserrer les réseaux ; je parle ici déjà rien que des réseaux officiels, faire des économies d'échelle. Eh bien cela, il faut le faire. Il faut absolument avancer dans cette matière.

Tant qu'on aura ces handicaps, qu'on ne disposera pas au niveau de la Wallonie de l'ensemble des leviers qui nous permettront de compléter nos plans économiques, je pense, malheureusement, qu'on sera toujours dans l'échec et qu'il manquera un pendant. On va le voir dans le cadre de la réforme du Ministre Marcourt sur l'enseignement supérieur qui est basé sur la territorialité. On va au-devant de gros problèmes, mais cela aussi c'est un tabou.

Dès qu'on veut un peu réformer, on lève le drapeau de la liberté de l'enseignant. Vous remettez la guerre scolaire. Nous n'avancerons pas en Wallonie et peut-être pas à Bruxelles si nous ne levons pas un certain nombre de tabous. Dès lors, je saute à pieds joints sur ces propositions.

Je ne serai pas plus long. Je vais simplement conclure pour dire qu'à mes yeux, ce Plan Horizon 2022, il faut le saisir à bras-le-corps. Je crois que le parlement a un rôle important à jouer si on veut assumer nos responsabilités et je pense aussi qu'on est face à une obligation de résultat ; on ne peut pas se planter. Les indicateurs économiques sont mauvais partout, ce n'est pas propre à la Wallonie, et nous sommes face à un double enjeu. Le premier est de redéployer la Wallonie malgré la crise, d'accélérer ce redéploiement parce que la loi de financement 2022, c'est demain. Nous sommes dans une obligation de résultat, avec un double enjeu parce qu'il ne faut pas non plus en faire l'impasse. Je rejoins ce que M. Wesphael a dit. Oui, Monsieur Wesphael, de temps en temps, il y a quelqu'un qui vous écoute ! Je vous ai même applaudi !

(Rumeurs)

Ne semez pas le trouble dans ma conclusion, j'en étais au deuxième défi qui est de participer à la redéfinition de la Maison Belgique. Je crois qu'il n'y en a pas un dans cette enceinte qui peut dire ce qui va arriver en 2014. Cela me paraît relativement clair. Ceci étant...

(Réaction d'un parlementaire)

Je ne suis pas prédicateur, vous êtes historien. Moi, j'essaie simplement d'agir sur le présent et peut-être un peu sur le futur. Tirer les leçons du passé, je n'ai aucun problème à le faire. Je pense humblement que la Wallonie doit apporter sa part dans la redéfinition de la Maison Belgique. Nous devons effectivement régler nos liens avec Bruxelles, régler ces problèmes de compétences et trouver la voie. Vous savez, je ne suis pas arrêté sur les mots fédéralisme et confédéralisme. Allez demander à deux profs d'université et il n'y en a pas un qui vous donnera la même définition.

À partir du moment où il y a de la coopération dans le modèle que l'on met, et que ce ne soit pas un fédéralisme d'opposition, où les communautés... c'est pour cela qu'il est important, à mes yeux, que le dossier des allocations familiales, par exemple, aboutissent en région et non pas au niveau de la communauté, parce que là, on forcera les Bruxellois à avoir un problème de sous-nationalité. Vous connaissez cela mieux que moi, il est important de sortir de ce fédéralisme d'opposition et de tenter la voie d'un fédéralisme ou d'un confédéralisme, peu importe, je n'ai pas de tabou non plus sur les mots, de coopération.

Ceci étant, sous la réserve que la musique ne s'accélère pas trop à nos dépens.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur Collignon d'avoir souligné l'importance du rôle que doit jouer notre parlement dans ce processus. Merci à chacun et à chacune pour vos interventions.

La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous dire un mot sur le plaisir que j'ai eu à participer à ce débat, à écouter et j'aimerais réagir sur un certain nombre de points.

C'est un dramaturge anglais qui disait : « Il n'y a pas d'urgence ; nous y arriverons ». Je pense qu'il y a urgence et que sans prendre conscience du degré d'urgence, il est clair que nous n'y arriverons pas. J'ai entendu un certain nombre de considérations, mais la première chose que je veux soulever, c'est qu'aucun des axes, aucun des thèmes, au départ mis en exergue par les experts, n'a été remis en cause comme élément constitutif de notre réflexion.

Nous parlions d'abord des éléments substantiels du contexte dans lequel nous vivons: l'institutionnel. Personne ne nie dans cette assemblée le poids de l'institutionnel par rapport aux choix politiques, économiques, sociaux et culturels. Il est clair que si l'institution est un véhicule, nous ne pouvons pas mobiliser nos énergies si nous ne savons pas quels véhicules nous allons emprunter.

Le premier degré d'urgence est que les partis francophones déterminent effectivement quels sont ces véhicules pour paramétrer la manière dont nous allons effectivement avancer vers l'Horizon 2022.

Le deuxième élément, c'est la crise économique. Elle s'est invitée en 2008, sous une forme qu'on a espérée passagère, et aujourd'hui, ce n'est plus la même crise que nous avons face à nous. C'est une crise de structures, de profondeur. Quand je dis profondeur et structures, je ne peux pas aujourd'hui, sur le plan wallon, ou encore sur le plan francophone, garantir que les outils soient chez nous. Il est clair que sans volonté, nous ne répondrons pas à cette crise structurelle.

Et puis, c'est l'évolution de la politique européenne, sous deux aspects. Il y a l'aspect budgétaire qui a été rappelé par un certain nombre d'entre vous, à cette tribune, qui nous impose des contraintes de plus en plus strictes, et donc, effectivement, une adaptation également à la nouvelle comptabilité, aux nouvelles normes de contrôle européennes, qui est évidente et nécessaire.

Mais d'un autre côté, il y a aussi l'évolution des politiques budgétaires européennes, les politiques propres de l'Union européenne, les cofinancements européens, et notamment la place que prennent, aujourd'hui, dans nos paysages nationaux et leur déclinaison fédérée, des politiques de cohérence ou encore la politique agricole. Je m'attacherai ici davantage dans ce contexte qui est celui du parlement, aux politiques de cohérence, pour relater que l'Union européenne a des budgets en régression, d'ailleurs plus

ou moins équilibrés par rapport à ce qu'elle fait sur le plan de la PAC, mais en ayant pour cible des dimensions territorialisées et transfrontalières.

La focale de l'union jouera dans les politiques de cohérence sur la capacité à mobiliser les entités régionales, autour des métropoles et, singulièrement, dans leurs relations transfrontalières.

Les territoires sont pour nous une dimension importante. D'abord, parce que ce parlement est un parlement d'une région et les régions sont, sur le plan institutionnel, bien claires sur le plan des limitations, à l'inverse du concept, en tout cas, sous l'angle des Francophones, de communautés, qui sont attachées aux personnes.

Ayant dit cela, c'est aussi une manière de rappeler devant ce parlement, qui est un parlement régional, que nous devons donner priorité à ce qui est clair, bien délimité, et entre nos mains.

Quand nous avons eu à nous prononcer sur un certain nombre de choix économiques, nous avons toujours eu en vue que ces choix devaient se faire par rapport aux outils et aux territoires sur lesquels on produirait le plus de valeur ajoutée. Prenez les villes, les métropoles et les zones adjacentes à ces métropoles, vous verrez effectivement que nous ne sommes pas, à l'inverse de ce que j'ai entendu à ce micro tout à l'heure, devant un lien qui est un lien bipolaire de la Wallonie à Bruxelles. C'est nettement plus compliqué !

Nous voyons que les liens sont multipolaires et que la Wallonie dialogue pour l'est avec les territoires adjacents des Pays-Bas et d'Allemagne. Pour ce qui concerne l'ouest, la France, et au-delà de la frontière linguistique, la Flandre, pour le sud, le Luxembourg avec le Grand Duché, vous aurez des constats d'interpénétration de territoires un peu partout sur nos frontières.

C'est cette dimension multipolaire qui a aussi guidé les quelques mots que vous avez pu lire dans les rapports d'experts sur les questions de territorialité. Les territoires aujourd'hui ne correspondent plus aux institutions, aux structures. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai invité, dans un propos que j'ai tenu déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles et que je répète ici, les parlementaires à opérer une rupture par rapport aux clichés classiques dans lesquels nous sommes inscrits.

Si l'on songe à l'enseignement. L'enseignement appartient-il à un niveau institutionnel ? Indéniablement oui, quoi que. Oui, parce que c'est la communauté, c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui en a, aujourd'hui, la capacité normative et partiellement organisatrice. À côté de ce pouvoir organisateur, vous en avez tant d'autres : public et privé. Ce même enseignement est-il en quelque sorte le seul élément qui, aujourd'hui, caractérise l'exercice du pouvoir en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Certainement pas. Il est - si je pouvais dire les choses à propos des matières que gère la Fédération Wallonie-Bruxelles - dans la position d'un pouvoir qui agit comme un nu-propriétaire ; il a le tréfonds, mais ce sont les autres qui sont les usufruitiers. Si les régions de Bruxelles, de Wallonie n'ont pas l'usufruit de l'enseignement, comment peuvent-elles décliner habillement les politiques économiques ? Il en est de même pour la culture. Bien sûr qu'il y a un sens à ce que la nu-propriété de la culture, notre patrimoine commun aux Francophones, -je dirai un mot ici, sur les Germanophones aussi qui gèrent leur culture. Pour les Francophones, que ce soit géré à l'échelon de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce serait dénué de sens tout autant que pour l'enseignement de ne pas regarder comment décliner la culture à l'aune des territoires, d'autant plus que la culture n'est plus, aujourd'hui, exclusivement ce qu'elle fut dans le temps, en tout cas, dans son appréhension.

Est-ce un outil d'émancipation, d'épanouissement ? Je ne vais pas faire de long discours sur ces matières, je laisserai cela à d'autres. La culture est aujourd'hui surtout un élément constitutif de la création de la valeur ajoutée. Dans le domaine du design, de l'innovation, dans le domaine de tout ce qui est notamment l'application aux armes numériques, qui peut nier la corrélation directe de la culture à l'économie ? Un autre élément, peut-être un peu plus indirect, mais qui est tout aussi pertinent. Quand les entrepreneurs veulent s'établir sur un territoire donné, que regardent-ils ? D'abord, la disponibilité du sol, s'ils doivent établir des bases, il faut qu'il y ait du sol. Sur ce plan, l'urgence à laquelle nous appelions tout à l'heure, est une urgence qui est aussi dans la capacité de mobiliser le sol, pas seulement le sol vierge, pas seulement le sol des agriculteurs que l'on prend pour y établir des entreprises, mais aussi le sol que l'on doit remettre à disposition dans les villes, dans les quartiers industriels désertés par des entreprises qui ont délocalisé ou, parfois, qui ne trouvent plus sous nos cieux des chaires d'activités suffisamment rémunératrices et qui peuvent voir se substituer d'autres activités. Tout cela doit être remobilisé avec les moyens que l'on a cités, c'est-à-dire notamment la dépollution, avec les opportunités qui y sont liées, mais l'urgence est dans la mobilisation du sol, indéniablement.

Or, quand vous avez répondu à cette première question de l'entrepreneur, vient une deuxième question : la disponibilité servicielle. Quels sont les services à l'entreprise ? Quels sont les éléments qui, lorsque je paie une taxe ou une redevance, vont m'être délivrés ? Quelle est la qualité du tissu culturel du coin où je vais m'implanter parce que je veux être sûr que mes cadres, mes employés, mes ouvriers aient effectivement ce bien-être. Je parlerai également du développement durable, aujourd'hui devenu pour les entreprises, un élément de choix qui peut être déterminant.

Tout cela pour vous dire que l'urgence est partout dans les institutions, dans la déclinaison pratique des

choix qui sont liés à ces options institutionnelles, je vous ai déjà dit ma préférence que je répète ici et qui doit être le fond commun des Francophones. Lorsque sur les grandes matières qui seront débattues, prenons les matières sociales qui seront transférées demain aux entités fédérées ; prenons la question des maisons de repos et des maisons de repos et de soins.

Ce qui reste aujourd'hui de pouvoir normatif au pouvoir fédéral, et qui sera transféré aux entités fédérées, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pensez-vous aujourd'hui que nous ayons beaucoup de temps à perdre pour savoir que ce sont les entités régionales qui doivent accueillir ces compétences alors qu'elles ont déjà tout le reste des compétences de même nature ?

Quand on parle d'allocations familiales, je comprends que d'aucuns soient sensibles à l'idée de peut-être un jour devoir organiser un système de sécurité sociale qui solidarise les deux territoires de Bruxelles et de Wallonie pour ne pas parler des communautés. Je peux comprendre cela. Est-ce raisonnable alors que nous avons dit devant les Flamands, que nous ne voulions pas de communautarisation de la sécurité sociale, que nous ne voulons pas de ce modèle, que nous avons dit que nous risquions la double nationalité sur Bruxelles ? En faisant cela, est-il raisonnable de plaider pour autre chose que le fait d'octroyer aux entités régionales l'équivalente, la Cocof à Bruxelles ces compétences nouvelles ? Je pose des questions la fois de manière ouverte, mais avec la conviction que nous ne pouvons pas commettre l'erreur de nous tromper et de tenir un double discours.

Il est aussi important de mesurer que les champs sur lesquels nous allons devoir investir sont bien déterminés par nos experts.

Je voudrais dire un mot sur la compétitivité. Elle est fonction de différents outils régionaux, comme la formation dont on a parlé tout à l'heure, mais aussi des outils qui sont clairement fédéraux. Il reste aujourd'hui, sur le plan fédéral, un certain nombre d'outils majeurs qui déterminent la compétitivité. C'est la question de la relation du salaire au prélèvement fiscal, et du salaire au prélèvement social. C'est aussi la question de la manière dont aujourd'hui on va nous permettre de réindustrialiser. Là, ce n'est plus le Fédéral qui agit, c'est nous qui sommes à la manœuvre. La réindustrialisation est un passage important et, sans doute, un changement dans les mentalités radicales que nous allons devoir nous imposer. Pourquoi ? Parce que nous avons rêvé d'une autre société. Nous avons rêvé très longtemps de la société post-industrielle qui n'était plus la société industrielle et je crois que nous allons devoir réinventer la société industrielle. Avec ce mot de réindustrialisation, que cachons-nous comme réalité ? D'abord, que l'industrie n'est plus ce qu'elle a été. L'industrie peut être, dans des domaines divers, productrice de biens qui n'entrent pas en confrontation avec la nature, avec l'environnement. Je songe notamment au nouveau polymère - qui entre dans des constructions durables - à la chimie verte, à tous les produits et les services dérivés qui entrent dans la mise en place des réseaux intelligents smart cities impliquant une maîtrise des logiciels qui nous rappelle la révolution que nous avons connue des technologies d'information et de la communication et la dématérialisation, mais en aval, de bons électromécaniciens capables de mettre en place des systèmes de domotiques, de contrôles à distance du chauffage, de régulation des entreprises, de mise en réseau de la logistique. Tout cela est compris dans cette nouvelle vision de l'industrie et j'ajouterais de l'industrie en relation avec la recherche et l'innovation.

J'ai entendu beaucoup de réflexions et je voudrais réagir brièvement. M. Borsus - je dois l'en remercier - a utilisé un ton qui est celui de la volonté de coopération. Ce n'est pas facile pour l'opposition, parce qu'il est vrai que ce n'est pas coutumier du mode de fonctionnement d'un parlement de le voir saisir par le gouvernement d'une question relative à la mise en place de politiques au-delà des déclarations de politique régionale ou communautaire.

Il m'a posé clairement une question : allez-vous, Monsieur le Ministre-Président, venir devant ce parlement avec une autre déclaration de politique communautaire ou régionale – selon le niveau de pouvoir où nous aurons à prendre attitude ? Ma réponse est : nous viendrons, dès que nous aurons terminé les travaux que nous avons débutés, avec un programme Horizon 2022. Cela veut dire que, quand on parle de programme, on n'est plus dans une dynamique que l'on pourrait qualifier de vague, dans une matrice qui parle peut-être aux intellectuels, mais certainement pas à l'opinion publique. On est dans un dispositif par lequel nous allons devoir définir des objectifs, des modalités de mise en œuvre et une relation à nos moyens.

J'ai entendu ce que Mme Cremasco a dit à cette tribune à deux reprises : on ne peut pas définir les moyens avant de connaître les besoins. C'est comme si l'on disait à quelqu'un : je te donne autant d'euros, va faire les courses. Que dois-je acheter ? Il est d'abord important de définir les besoins. Je sais que certains seraient inspirés sans même avoir de liste de commissions au départ. Ce n'est pas l'image que je veux donner de la Wallonie. Nous voulons effectivement savoir quels sont les produits et les besoins de nos concitoyens.

En ce qui concerne les dispositifs à mettre en œuvre au-delà des besoins budgétaires, nous connaissons les choses et les lignes de force qui doivent bouger. Citons-les sans vergogne, sans tabou et sans avoir peur de les évoquer. D'abord, il faut changer la relation au territoire. On a évolué, depuis un certain nombre de décennies, dans un regard sur la mobilisation du territoire qui donne une primauté à l'individu sur l'intérêt général porté par les services publics. Je ne nie pas ici le besoin

de protéger l'individu d'un état dont l'imperium pourrait se traduire, à un moment donné, par une négation des droits. Je suis même très sensible à cette question de la protection des droits individuels et de la propriété.

De la même manière, nos démocraties ne peuvent pas se permettre d'être engoncées dans des systèmes qui leur interdiraient, lorsque le besoin collectif se manifeste, d'opérer une mobilisation raisonnable du territoire. C'est la raison pour laquelle, dans nos actuelles réflexions, dans le travail que nous faisons sur le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, nous devons réfléchir à tout ce qui est essentiel pour nous aujourd'hui : l'urgence économique inscrite dans un cadre environnemental de développement durable, le respect de l'individu, mais aussi la priorité lorsqu'il s'avère utile de le faire pour l'intérêt général.

En ce qui concerne les entreprises, elles ont aujourd'hui besoin de clarté dans la délivrance de services et de rapidité dans le paiement des factures. Je peux vous dire que ce que nous avons mis en œuvre par le PEI est, aujourd'hui, en train de porter ses fruits. Nous avons raisonnablement – je dis raisonnablement parce que nous n'avions pas l'occasion de faire des promesses que nous ne tiendrions pas – réduit les délais de paiement des factures, ce qui, pour les petits et moyens entrepreneurs, est extrêmement important. Si je prends les petits montants, nous sommes en dessous des 30 jours, pour les moins de 5 000 euros. Quand on a commencé, on était au-delà des 60 jours. Pour ce qui concerne les toutes grosses factures, nous étions à 113 jours quand nous avons débuté le plan, nous sommes aujourd'hui à 61 jours. C'est dire si nous progressons rapidement dans le paiement et qu'il est important pour nos entreprises, nos entrepreneurs, nos indépendants, que l'État respecte sa parole ; ce que nous voulons faire.

C'est aussi l'accès rapide à des bases de données. Je dois dire qu'avec la Banque Carrefour que nous sommes en train de mettre en place, avec les sites d'appels aux marchés unifiés entre Wallonie et Fédération Wallonie-Bruxelles, nous offrons des outils que saisissent pleinement les entreprises. Avons-nous fait assez ? L'éternel insatisfait que je suis vous dira : nous devons encore faire mieux. Par contre, je vois un certain nombre de pistes sur lesquelles nous aurions intérêt à creuser davantage nos relations avec Bruxelles.

Quand je parlais de mise à disposition de données communes, lorsque la Wallonie propose l'utilisation de l'IWEPS sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, c'est une bonne idée parce que nous avons un outil fonctionnel et utilisable par d'autres que nous-mêmes sans devoir démultiplier les frais. Lorsque nous proposons à Bruxelles, en tant que région, de l'utiliser, nous comprenons que Bruxelles, avec sa minorité flamande, qui a aussi ses propres besoins et ses propres outils, n'y recoure pas. Il est plus difficile pour nous d'accepter que la Cocof ne le fasse pas. De même, quand nous avons pris des règles – nous parlions d'autres domaines tout à l'heure – de gouvernance spécifique, c'est dommage pour nous que la Cocof ne s'aligne pas. Nous avons donc besoin, entre Francophones, de davantage d'harmonie, parce que nos politiques futures ne pourront effectivement mettre en œuvre des politiques à succès que si nous avons une coordination efficace.

Avons-nous aujourd'hui des intérêts wallons qui sont liés à nos outils propres et qui rencontrent, dans les décisions récentes du gouvernement, déjà un certain nombre de remarques formulées par quelques parlementaires et de manière assez récurrente à cette tribune ? Oui, je parle des outils économiques et technologiques. Quand nous allons avancer dans la fusion de l'AST et de l'ASC avec l'idée de créer une Agence de l'entreprise, c'est une bonne idée. Quand nous allons, dans le domaine de la recherche et de l'innovation, partant de 22 centres de recherche, mettre en œuvre cette institution Waltech qui intègre davantage et rend plus efficaces les modes opératoires, nous allons dans la bonne direction.

Y a-t-il là des embryons de ce que nous pouvons faire encore dans les semaines, les mois et les années qui viennent ? Certes. Il est également utile de répondre à d'autres questions. On a entendu que le plan stratégique transversal de la Wallonie devait être notre programme Horizon 2022. Je suis tout à fait d'accord avec cela, sauf que nous ne sommes pas dans un dimensionnement de mise en œuvre de politiques communes dans un plan stratégique transversal, c'est utile pour tout ce que nous faisons par ailleurs. Il faut aussi cette dose d'innovation et d'audace qui n'apparaît pas toujours dans cet acronyme qu'est le PST.

On n'a pas parlé non plus de l'articulation interinstitutionnelle sous l'angle international. Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, monter des projets qui soient basés exclusivement – c'était un de mes propos de départ – sur ce que nous faisons ici chez nous. Nous avons besoin de travailler sur des bassins qui débordent de nos propres frontières, qui s'inspirent aussi des modèles qui fonctionnent et, par là même, qui créent des réseaux d'entreprises dépassant les limites nationales de nos états.

C'est sans doute un des points sur lequel l'audace et la rupture auxquelles j'appelais devront se réaliser.

Je lisais, avant de monter à cette tribune, une réflexion que faisait le Prix Nobel de l'économie, M. Joseph Stiglitz, sur le rôle, dans le contexte de crise que nous connaissons, des pouvoirs publics. Je crois que je n'abuserai pas de la parole en disant que je n'ai pas l'image d'un homme qui est particulièrement attaché à un rôle ultra interventionniste de l'état. Ce que je lis dans la bouche de M. Joseph Stiglitz, je pourrais le faire totalement mien. Il dit : « Le fait est que l'État joue un rôle éminent dans toutes les sociétés. La question n'est pas de savoir s'il doit y avoir une intervention publique

dans l'activité économique, mais quel rôle doit jouer l'État. » Ce rôle est aujourd'hui plus que jamais nécessaire.

Je ne vais pas qualifier les modalités d'intervention de l'État ou de régulation de l'État. Il est sûr que le programme Horizon 2022 a pour vocation de faire en sorte que les opérateurs privés, le monde associatif, les institutions, quelle que soit la nature qu'elles aient, soient guidés en quelque sorte, par ce que l'État peut effectivement proposer. L'État, ici, c'est nous.

J'ai uni dans une forme de réflexion, j'ai parlé tout à l'heure de l'urgence, conjointe d'États généraux pour préparer nos entités à l'Horizon 2022, mais pas seulement à l'Horizon 2022. L'urgence, c'est effectivement de commencer à mettre en œuvre des politiques dès les années qui sont devant nous – 2013 et 2014 - nous n'avons pas de temps à perdre, je le répète ici. Certains d'entre vous ont rappelé tout à l'heure que, finalement, le débat que nous avons eu dans notre parlement est apparu aussi comme un signal d'alarme, qu'il était temps, mais qu'il faut aussi que les citoyens s'éveillent et que ce ne soit pas seulement dans les milieux de leader d'opinion, dans les milieux politiques. Là, nous avons encore du travail à faire, n'en doutons pas, avec l'aide de la presse, mais aussi dans chacune de nos formations politiques, dans chacune de nos sphères d'influence.

Je voulais également vous dire que nous allons terminer les travaux qui sont des travaux d'écriture avec les experts de ces lignes de force dans le début de l'année 2013.

Quand nous aurons terminé cela et que le gouvernement aura eu l'occasion de reformuler ces travaux sous forme de programmes, nous reviendrons devant le parlement, pour qu'à ce moment-là, nous parlions de manière très opérationnelle de ce que nous voulons mettre en œuvre, dans quels délais et que nous ayons aussi un débat sur au-delà des finalités les moyens de ces finalités.

C'est un nihiliste, Nietzsche, qui disait : « Le désir est signe de guérison et d'amélioration ». C'est bien davantage que du désir que nous devons avoir. C'est de l'audace et de la volonté parce que, de toute manière, nous n'avons pas le choix. La situation économique, institutionnelle et politique devant laquelle nous nous trouvons, nous savons que nous avons la force en nous de réussir ce pari.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). - Je serai extrêmement bref.

J'ai envie de conclure en ces termes : « Beaucoup de choses ont été dites, mais tout reste à faire ».

Deuxième élément de mon analyse, au-delà des propos tenus, il conviendra vraiment de traduire, du côté du banc majoritaire, cette possibilité d'ouverture en décisions concrètes. Lorsque nous évoquons un certain nombre de thématiques, ce n'est pas par rhétorique de tribune. C'est parce qu'effectivement, élaborer un programme, fixer des délais veut dire débuter rapidement, modifier un certain nombre d'éléments, que ce soit de la DPR ou de la DPC.

Lorsqu'on évoque les moyens budgétaires, ce n'est pas pour anticiper, mais c'est parce que - pour reprendre votre image, Monsieur le Ministre-Président - nous savons que faire un beau catalogue d'achats. Si par avance, on craint de ne pas avoir sous vaillants dans sa poche, c'est un exercice qui reste théorique.

Dès lors, à la suite de ces quatre échanges, il convient que nous puissions entrer dans le concret. Ce concret, c'est passer par une véritable négociation du programme et de son contenu.

Enfin - c'est peut-être dû à notre position particulière dans cet hémicycle, Monsieur le Ministre-Président - cette image de ce banc gouvernemental vide autour de vous est une image fâcheuse et tenace, vous en convenez. Nous pensions au moins qu'un certain nombre de vos collègues du gouvernement pourraient accepter d'être à vos côtés tout au long de cet après-midi puisque, comme nous le plaidons tous, la démarche est extrêmement importante.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre-Président pour son intervention que je prends d'ailleurs comme une contribution à l'instar de tout ce que nous avons fait tous et dans tous les groupes cet après-midi.

Je suis assez heureuse qu'il nous a annoncé la venue assez rapide d'un programme. Lorsque j'entends programme, j'entends objectifs concrets, mesurables, évaluables et qui viendra donc non pas à la place des déclarations de politique régionale ou communautaire, mais bien complémentairement et qui aura le mérite de nous projeter à l'Horizon 2022.

J'ai été également - on n'a sans doute pas le temps maintenant d'en redébattre - très intéressée par les propos qu'il a tenus en matière de culture et d'enseignement, en faisant la différence entre le cadre normatif et dans nos régions de considérer notamment la culture comme étant un levier de développement. Je suis très curieuse. D'ailleurs, je suis toute prête à contribuer à la définition et à l'articulation concrètes de cet objectif dans le programme à venir. Je serai particulièrement attentive à cet aspect qui, je pense, est au cœur de différentes interventions qu'on a eu l'occasion d'entendre aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). - Je voudrais remercier M. le Ministre-Président et les contributions des différents collègues que nous avons pu entendre.

C'est clair qu'on voit une volonté de tout le monde de participer à la dynamique, avec toujours une volonté et une impatience de voir les choses dans le concret.

Je me réjouis de ce que M. le Ministre-Président a annoncé, c'est-à-dire une sorte de calendrier puisque cela devrait être pour le début de l'année prochaine qu'il reviendrait ici face au parlement. Je sais que cela peut paraître un peu étrange, vous l'avez évoqué tout à l'heure, et que c'est parfois difficile selon qu'on se trouve dans la majorité ou dans l'opposition, mais je trouve que c'est une très bonne chose que le parlement soit associé à la démarche, et je m'en réjouis.

Je conclurai en disant que le pessimisme est d'humeur, la volonté de raison. Nous avons, en tout cas, la volonté comme moteur pour pouvoir avancer dans le concret.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). - Je n'ai pas préparé de phrase pour conclure ma réplique.

Simplement, je pense qu'en tout cas, on peut saluer la convergence de vue sur la nécessité de se doter d'un tel document. Parce que paradoxalement, dans tous les débats qui se sont tenus jusqu'à présent, à aucun moment, la question de l'opportunité de la démarche ne s'est posée.

On a chaque fois eu des questionnements sur la méthode, sur la manière de pouvoir prioriser les axes d'actions, mais personne ne s'est posé la question de l'opportunité de la démarche un peu comme si elle coulait de sens et, si c'est le cas, il faut alors se réjouir que le gouvernement ait pris cette initiative. Je pense qu'on aura alors l'opportunité de pouvoir - même si mon micro est exécrable - aller de l'avant toujours dans cette optique sélective. Je me réjouis déjà que le prochain rendez-vous qui sera fixé par le gouvernement avec le parlement sera l'opportunité de pouvoir justement juger de cette sélectivité.

M. le Président. - Merci Monsieur Prévot.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - J'ai juste un petit mot, Monsieur le Ministre-Président. Bon plan, si rien à l'horizon de 2014 ne change. Cela veut dire que si nous sommes dans une capacité de maintenir un État fédéral équilibré, je pense que la Wallonie, dans ces conditions, peut s'en sortir.

Mais mauvais plan si, manifestement, il y a de l'autre côté, c'est-à-dire dans le nord du pays, de nouvelles revendications pour une septième réforme de l'État, ce que je crains fort. Et dans cette hypothèse-là, nous ne serons pas prêts.

Concernant les moyens, certains disent qu'il faut d'abord définir les objectifs, mais je pensais que le Plan Marshall 2.vert avec tout ce qui en découle en matière de filière verte et de soutien à la recherche par exemple et aux PME, me semblait déjà pas mal, mais en termes de financement de ces projets, je ne vois à l'horizon, zéro euro pour le redéploiement économique de la Région wallonne à l'horizon 2022, rien du tout, nada, pas de stratégie financière, aucune.

Enfin, je ne sens pas non plus – mais peut-être que cela viendra dans les propositions concrètes – de rupture politique en termes de gouvernance institutionnelle de la Wallonie à l'égard de cette prolifération des structures publiques d'investissements ou d'intercommunales qui probablement devraient être dans le *Business book* des records en termes de multiplication des choses publiques qui ne servent à rien et qui pourraient objectivement nous rapporter beaucoup d'argent pour investir dans l'économie réelle.

Je vous invite dès lors à nous faire des propositions très concrètes pas seulement au niveau des structures économiques, mais venir ici avec un plan de réduction de 75 % des intercommunales et de 70 % des OIP et là, je peux vous dire que ce sera une vraie rupture.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - À mon tour, je tiens à remercier M. le ministre-Président pour les paroles qu'il a tenues. Avec lui, je suis parfaitement convaincu que si le Plan Horizon 2022 sera une réussite, ce sera parce que nous avons la volonté de coopérer, que ce soit au niveau des familles politiques au sein de ce parlement, épaulées par des experts, que ce soit au niveau des coopérations entre institutions ou entre les niveaux parlementaire et gouvernemental.

Mais lorsque nous aurons, par un travail politique, créé le cadre, il ne faudra certainement pas oublier d'associer à ce débat, les partenaires sociaux parce que la concrétisation de tout ce que nous allons mettre sur pied comme objectif assorti de moyens, devra être concrétisé d'une part, par les investisseurs et, d'autre part, par les travailleurs.

M. le Président. - La parole est à Mme Cremasco.

Mme Cremasco (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, comme vous l'avez rappelé, les cinq lignes de force n'ont pas été contestées par qui que ce soit et donc associons-les à des solutions sans tabous, ambitieuses comme il l'a été répété plusieurs fois. Moi aussi, je vais me targuer d'une petite citation du Ministre-Président wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, donc je vais vous citer vous-même : « Audace et volonté » parce que, de toute façon, nous n'avons pas le choix.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Extrêmement brièvement, je retiens de l'ensemble de ce débat, d'une part la richesse, on sent aussi la volonté du Ministre-Président d'avancer dans cette démarche et on sent aussi, tout un chacun, qu'on est à une période charnière et qu'il y a des moments où l'histoire s'accélère et il faut prendre des décisions. Personnellement, « audace et volonté », cela me convient aussi parfaitement.

M. le Président. - Comme vous le savez, il n'y a point de bon vent qui n'a pas de cap. Je me réjouis qu'on ait pu ensemble, ici, au sein de ce parlement, contribuer à définir un cap pour notre région.

Voici qui termine ce débat sur le projet de Plan Horizon 2022.

Je vous propose de donner un coup de sonnette pour rappeler nos collègues.

HUIS CLOS

ARTICLE 125 DE LA CONSTITUTION ET DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI SPÉCIALE DU 25 JUIN 1998, RÉGLANT LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES MEMBRES DES GOUVERNEMENTS DES COMMUNAUTÉ ET RÉGION

M. le Président. - Notre ordre du jour appelle l'examen à huis clos d'un rapport de la Commission des poursuites dans le cadre de l'application de l'article 125 de la Constitution et de l'article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998, réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements des communauté et région.

Conformément à l'article 71.1 du règlement, je propose que le parlement se forme en comité secret et j'invite donc les personnes autres que les membres du parlement et les membres du personnel requis à quitter la salle, les tribunes et le péristyle.

Je laisse quelques instants aux personnes concernées pour se retirer.

- *La séance est suspendue à 18 heures.*

REPRISE DE LA SÉANCE

- *La séance est reprise à 18 heures 48 minutes.*

M. le Président. - La séance est reprise.

En application de l'article 125 de la Constitution et article 9 de la loi spéciale du 25 juin 1998 réglant la responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région, il en sera fait communication au Procureur général près la Cour d'appel de Liège.

La séance est levée.

Le parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

- *La séance est levée à 18 heures 50 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports
Mme Anne Barzin, MR
M. Hugues Bayet, PS
M. Willy Borsus, MR
M. Christophe Collignon, PS
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Christine Defraigne, MR
M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
Mme Monika Dethier-Neuman, Ecolo
M. Carlo Di Antonio, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine
M. Emmanuel Disabato, Ecolo
M. Patrick Dupriez, Président
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville
Mme Virginie Gonzalez Moyano, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompolé, PS
M. Jean-Charles Luperto, PS
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des P.M.E., du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles
M. Jean-Marc Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique
M. Alain Onkelinx, PS
M. Maxime Prévot, cdH
M. Daniel Senesael, PS
Mme Isabelle Simonis, PS
M. Edmund Stoffels, PS
Mme Eliane Tillieux, Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances
M. Bernard Wesphael, Indépendant
Mme Olga Zrihen, PS

INDEX DES MATIÈRES

- Aéroport de Charleroi
- Aquascope aux lacs de l'Eau d'Heure
- ArcelorMittal
- ACNAW
- Budget général des dépenses de la Région wallonne
- Budget général des recettes de la Région wallonne
- Centres publics d'action sociale
- Code de l'agriculture
- Code de la démocratie locale et de la décentralisation
- Collège communal de Gembloux
- Cour constitutionnelle
- DAR
- Dynamique Horizon 2022
- Entreprise de travail adapté Andenne Pro-Services
- Fédération belge des motards en colère
- Institutions européennes
- Logements sociaux
- Plantes invasives
- Responsabilité pénale des membres des gouvernements de communauté ou de région
- Site « Marketing & Sales » d'Electrabel à Strépy-Bracquegnies
- SOFICO
- SOWAER

ABRÉVIATIONS COURANTES

A.S.E.	Agence de stimulation économique
A.S.T.	Agence de stimulation technologique
ACNAW	autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances aéroportuaires en Région wallonne
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
CDD	contrat à durée déterminée
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
Cra	centre de recherche agréé
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CWAPE	Commission wallonne de régulation pour l'énergie
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPC	Déclaration de politique communautaire
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprises de travail adapté
IBSR	Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
OIP	organismes d'intérêt public
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PAC	la politique agricole commune
PEI	Programme Exceptionnel d'Invetissements
PIB	produit intérieur brut
PST	programme stratégique transversal communal
PTB	Parti du travail de Belgique
R&D	Recherche et Développement
SDER	schéma de développement de l'espace régional
SLSP	sociétés de logement de service public de la Région wallonne
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWAER	Société Wallonne des Aéroports S.A.
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPAQuE S.A.	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement S.A.
TEC	Société de Transport en Commun
UCL	Université catholique de Louvain
VOKA	Vlaams netwerk van ondernemingen